

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

121^e année

11 novembre
1989

No 45

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

121^e année
11 novembre 1989
No 45

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur les Compagnies, Loi sur les Compagnies étrangères, Loi sur la Curatelle publique, Loi sur la Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, Loi sur le
Syndicats professionnels, Loi sur les Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Les Editions TransMo
7, chemin Bates
Outremont, QC
H2V 1A6
Téléphone: (514) 270-7172

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS — LOI SUR L'

VILLE DE VARENNES (*Délégation*) 4587

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma*) 4587

AVIS DIVERS

BROWN-LEADVILLE CEMETERY COMPANY (*L.P.*) 4587

COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL (*Rachat d'obligations*) 4587

COMMISSION SCOLAIRE DE LE GARDEUR (*Rachat d'obligations*) 4587

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 4588

LA COMPAGNIE DE CIMETIÈRE BROWN-LEADVILLE (*L.P.*) 4587

NOR GROUPE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. (*Requête*) 4589

ONTARIO GENERAL INSURANCE COMPANY (*Avis aux détenteurs de permis*) 4590

SUCCESSION DANIEL MARK TALBOT (*Bénéfice d'inventaire*) 4590

SUCCESSION GABRIELLE GUILBAULT (*Bénéfice d'inventaire*) 4590

SUCCESSION GINETTE DÉRY (*Bénéfice d'inventaire*) 4590

SUCCESSION HÉLÈNE MILLETTE (*Bénéfice d'inventaire*) 4590

SUCCESSION HÉLÈNE MILLETTE (*Bénéfice d'inventaire*) 4591

SUCCESSION JACQUES DUBUC (*Bénéfice d'inventaire*) 4591

SUCCESSION OMER POULIOT (*Bénéfice d'inventaire*) 4591

SUCCESSION PEA PAULIN (*Bénéfice d'inventaire*) 4591

SUCCESSION RAYMONDE DENEAULT (*Bénéfice d'inventaire*) 4591

VILLE DE CHICOUTIMI (*Rachat d'obligations*) 4592

VILLE DE CHICOUTIMI (*Rues et ruelles*) 4592

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Chaim Jules Rubinov 4592
 Donald Patrick Firlotte 4592
 Joseph Dany Gaston Martel 4593
 Joseph Donat Laurent Chamberland 4593
 Joseph Émile Normand Paul Ryel 4593
 Joseph François Christian Frank Fergusson 4593
 Joseph Gold 4593
 Joseph Laurent Dollard Morissette 4593

Joseph Lionel Jean Marc Fiset 4593
 Joseph Maurice Denis Trinque-Morin 4593
 Joseph Roland Fernand Armand Laflamme 4593
 Joseph Viateur Weldo Voyer 4593
 Joseph Wilfrid Pierre Albert Bisson 4593
 Katherine Rosina Jane Gombai 4593
 Manu Kakkar 4594
 Marie Ange Luce Cloutier 4594
 Marie Bianca Desmeules 4594
 Marie Brigitte Gisèle Kim Elaine Gosselin 4594
 Marie Diane Chantal Prévost 4594
 Marie Huguette Lise Gauthier 4594
 Marie Jeannine Gertrude Renée Véronick St-Pierre 4594
 Marie Léa Marguerite Mignonne Claude Beaulieu 4594
 Marie Louise Gagnon 4594
 Marie Lucienne Émilienne Lucie Bouchard 4594
 Marie Rose Vicky Beauchemin 4594
 Marie Suzy Pierrette Bernard 4594
 Oskar Harold Sherman 4595
 Rose Hélène Pierrette Héroux 4595

DEMANDES

Alfred Demers 4595
 Alphena Emelda Dumais Fréchette 4595
 Antoine Georges Bardevian-Assaf 4595
 Claude Jean Cretin 4595
 David Hamadani 4595
 Franz Trautsamwieser 4595
 Gary Earl Polatshek 4595
 Habib Émile Homsy 4595
 Jai Dalal 4595
 Jeannine Goyer Charbonneau 4596
 Jeannine Thibeault 4596
 Joe Richard Longchap 4596
 Joseph Martino Guy Girolamo 4596
 Justin Bordeleau, dit Bélair 4596
 Liette Nadeau dit Landry 4596
 Lori-Ellen Polashek 4596
 Marcel Poisson 4596
 Marie Andrée Annette « Josephite » Légaré 4596
 Marie Henriette Louise Guay 4596
 Marie Juliette Rachel Lacombe 4596
 Marie Noella Jacqueline Bergeron 4597
 Marie Yvette Antoinette Landry 4597
 Monique Degrenier 4597
 Patrick Anthian 4597
 Pierrette Tremblay 4597
 René Racette 4597
 Rosaire Lionel Jude Racine 4597
 Solly Polatshek 4597
 Stanislaw Stanley Salaciak 4597
 Stéphane Brisebois 4597
 Taysir Mobarak 4598
 Thanh Quang Vu 4598
 Tu Mai Tram La 4598
 Wendy Farla Polatshek 4598

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 4599

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4614	LES ENTREPRISES DENIS HÉROUX LTÉE	4630
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4614	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BERNIER INC.	4631
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4615	LES ENTREPRISES H.V. CHICOUTIMI INC.	4631
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	4619	LES ENTREPRISES PIERRE BOYER LTÉE	4631
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		LES ENTREPRISES YVES ST-ROCH INC.	4631
LETTRES PATENTES	4619	LES GRILLAGES TAM HUNG INC.	4631
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4621	LES PRODUITS DE BOÎTES EN CARTON D'ALMA LIMITÉE	4631
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		LES PRODUITS R.V. INC.	4632
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	4622	LIBRE SERVICE NORMAND BOUTIN INC.	4632
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	4622	LIGUE DE BALLE MOLLE DU DIMANCHE MATIN INC	4632
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	4624	LYMBURNER & SOUTIÈRE INC.	4632
DISSOLUTION (Article 28)	4625	MARTY ROSBIF INC.	4632
DISSOLUTION — DEMANDES DE		MEUNERIE DES LAURENTIDES (1985) INC.	4632
2150-9005 QUÉBEC INC.	4628	MEUNERIE GINGRAS INC.	4632
2330-7549 QUÉBEC INC.	4628	QUINCAILLERIE MCFADDEN INC.	4632
2434-8906 QUÉBEC INC.	4628	RÉFLECTEURS ALPHA LTÉE	4632
2541-9565 QUÉBEC INC.	4629	ROBERT TRANSPORT (QUÉBEC) LTÉE	4632
2628-0347 QUÉBEC INC.	4629	R.V. PRODUCTS INC.	4632
A.B. DRILLING INC.	4629	SUPERMARCHÉ R. MARCHAND INC.	4632
A.C.L. ASSURANCES INC.	4629	USINAGE TRASOR INC.	4633
ALPHA REFLECTORS LTD.	4632	W. CHICOINE (GASPÉ) INC.	4633
ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU VILLAGE NORMAND INC.	4629	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
ASSOCIATION DES SCIENCES DE L'EAU DU QUÉBEC	4629	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4633
ASSOCIATION DES USAGERS DE COMMUNICATION DE CHARLEVOIX INC.	4629	CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA	
BOUTIQUE LE MUSICOLOGUE INC.	4629	AVIS DE QUALITÉ	
BOUTIQUE MÉTRO VINGT INC.	4629	Adrien Brulé	4634
BOUTIQUE WESTERN ROLLAND INC.	4629	Alain Leblanc	4635
CÉRAMIQUE SHANNON INC.	4629	Albertine Vanier	4636
CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENTS DUNWOODIE INC.	4629	Alfred Lapierre	4635
CORPORATION RÉCUPÈRE ACTION DES PORTAGES INC.	4630	Anne-Marie Fuca	4634
DENIS HÉROUX ENTREPRISES LTD	4630	Antonin Painchaud	4635
DUNWOODIE CONSTRUCTION AND SUPPLIES INC.	4629	Armand Lapointe	4635
ÉBÉNISTERIE L.O.M. INC.	4630	Aurèle Brassard	4634
ERNEST FRÈRES INC.	4630	Benoît Gaudreau	4634
ERNEST GUAY & FILS LTÉE	4630	Benoît Laroche	4635
GARDERIE ROYAL VALE INC.	4630	Benoît Robert	4635
GAUFRIERIE LONGUEUIL INC.	4630	Carl Marchand	4635
GESTION C.R.P.S. INC.	4630	Charles Tremblay	4636
GIGUÈRE ET ASSOCIÉS LTÉE	4630	Charles-Ernest Roche	4635
INFOR (JMD) MICRO-INFORMATIQUE INC.	4630	Christian Bélanger	4634
KELSO INVESTMENTS LIMITED	4630	Claude Grenier	4634
LA GESTION JULIEN LAPIERRE INC.	4630	Daniel Brind'Amour	4634
L'ASSOCIATION DES FEMMES ACTIVES DE SAINT-HUBERT INC.	4631	Edgar Fortin	4634
LA TABLE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DE MONTRÉAL	4631	Éric Maheu	4635
LE REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS D'USINE DE PÊCHE DE NEWPORT INC.	4631	Florence Chambenoit	4634
LES ATELIERS DU CHÂTEAU INC.	4631	François Bolduc	4634
LES ATELIERS SELECT INC.	4631	Gabriel Mocanu	4635
		Gaston Normand	4635
		Gérard Janson	4635
		Gilles Durand	4634
		Ginette Haeck	4635
		Guy Bienvenu	4634
		Guy Hénault	4635
		Guy Maher	4635
		Henri Godin	4634
		Jacques Demers	4634

Jacques McLaren	4635
Janet Moufrage Lehan Worth	4635
Jean Chamberland	4634
Jean Maranda	4635
Jeannette Fortier	4634
Jean-Guy Sansregret	4635
Jean-Marc Cayer	4634
Jean-Pierre Rhéaume	4635
Jérôme Poirier	4635
Joseph Edmond Guy Lacasse	4635
Joseph-Édouard Leduc	4635
Julien St-Arnaud	4635
Julien St-Pierre	4635
Léo Cousineau	4634
Léon Castonguay	4634
Léonard Fournier	4634
Léonard Roy	4635
Lise Provost	4635
Maurice Coulombe	4634
Maurice Fafard	4634
Michel Gagnon	4634
Michel Nault	4635
Michel Pinsonneault	4635
Nérée Lapointe	4635
Normand Rivest	4635
Patrick Dignard	4634
Paul Duval	4634
Paul Lalonde	4635
Paul Séguin	4635
Paulette Ménard Chevalier	4635
Pierre A. Bergevin	4634
Pierre-Paul Théodate	4635
Pothier Ferland	4634
Raymond Langlois	4635
Raymond Poulin	4635
Raynald Paré	4635
Réjean Méthot	4635
René Lacharité	4635
René Lavoie	4635
Richard Doucet	4634
Robert Falardeau	4634
Robert Gagnon	4634
Robert Mirandette	4635
Robert-Rolland Desjardins	4634
Roger Patenaud	4635
Roland Gingras	4634
Rollande Filion	4634
Sylvio Di Narzo	4634
Thérèse Gauvin Bordeleau	4634
Thérèse Pineault-Chouinard	4635
Tryphenia Mary Osborne Pelletier	4635
William Jr Carrier	4634
Yvan Cyr	4634
Yvon Beaudet	4634
Yvon Thibault	4636

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

CLINIQUE MÉDICALE HURTEAU «1986», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4636
--	------

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du code civil)

FONTENEAU RESOURCES 1989 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4636
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARRÉ ST-JACQUES	4636
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE Q.M.E. (1989)	4636
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS PEINTRES QUÉBÉCOIS I	4636
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1989	4636
PLACE 500 AND COMPANY, LIMITED Q.M.E. (1989) MINERAL EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4637
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4636
BABYLONE/SIMON LES NUAGES SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	4637
SOCIÉTÉ-EN COMMANDITE LES CONDOMINIUMS PLACE ST. JACQUES	4636
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	4636
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE 500	4637
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST. JACQUES À BEAVER CREEK	4637
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROVENCHER	4636
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN	4637
ST. JAMES PLACE CONDOMINIUMS AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4636
ST. JAMES PLACE & COMPANY AT BEAVER CREEK, LIMITED PARTNERSHIP	4637

CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES

CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO. 8 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4638
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	4637
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO. 8, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4638
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	4638

CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OÙ LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ÉGLISE	4638
--------------------------------------	------

CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

420-430 BOURKE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4638
475 BOUL. GALLAND, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4638
ATLANTIS (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	4639
FONTENEAU RESOURCES 1989 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4639
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉMARS VII	4638
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS PEINTRES QUÉBÉCOIS I	4639
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1989	4639
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) ATLANTIS NO 3	4639
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 200 TERRASSE TURCOTTE	4639

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	4639	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARRÉ		ASSEMBLÉE NATIONALE	
ST-JACQUES	4639	CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	4643
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉ-TÉLÉ XXVI	4639	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	4639	DIVERS	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROVENCHER	4639	INTERDICTION D'ALIÉNER ENTRE VIFS LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE		LOTS VISÉS AU PRÉSENT AVIS POUR LA	
ST-MALO	4640	PÉRIODE FIXÉE	4644
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN	4639	PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS	
DISSOLUTION		DE PRÉSENTATION D'UN	
FIBRO PONTON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		MUNICIPALITÉ DE	
ENR	4640	NOTRE-DAME-DE-PORTNEUF	4644
JUSTE POUR RIRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4640	MUNICIPALITÉ DE	
FORMATION		SAINT-JOSEPH-DE-DESCHAMBAULT	4644
EASY CLIMBER AND COMPANY, LIMITED	4641	SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DE	
FIBRO PONTON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4641	NUMISMATIQUE DE MONTRÉAL	4644
LABER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4641	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	
LE 20 RUE JETTE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4641	— LOI CONCERNANT LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 100 & 110		REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	4645
LEMOYNE EST, LONGUEUIL, QUÉBEC	4641	STATUT PROFESSIONNEL ET CONDITIONS	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE		D'ENGAGEMENT DES ARTISTES DE LA	
MULTIVEST NO. 2	4641	SCÈNE DU DISQUE ET DU CINÉMA — LOI	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE GRIMPE		SUR LE	
FACILE	4641	SOCIÉTÉ DES AUTEURS, RECHERCHISTES,	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE GVR		DOCUMENTALISTES ET COMPOSITEURS	
1989	4641	(SARDeC) (<i>Reconnaissance</i>)	4645
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPRINGROAD	4641	SYNDICATS PROFESSIONNELS	
SPRINGROAD AND COMPANY, LIMITED		LOI SUR LES	
PARTNERSHIP	4641	SYNDICAT PROFESSIONNEL DES	
REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ		CONTREMAÎTRES DE LA SOCIÉTÉ DE	
ALBIG, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4642	TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE	
ATLANTIS (1988) AND COMPANY, LIMITED		DE MONTRÉAL (<i>Formation</i>)	4645
PARTNERSHIP NO 3	4642	VENTES PAR SHÉRIF	
FONTENEAU RESSOURCES 1989 AND		BEAUHARNOIS	
COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4642	WEST c. BARTHOLOMEW	4645
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉMARS VII	4642	JOLIETTE	
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		ARBOUR c. LES INVESTISSEMENTS	
D'EXPLORATION MINIÈRE Q.M.E. (1989)	4642	D'AILLEBOUST INC.	4646
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS		LABELLE	
PEINTRES QUÉBÉCOIS I	4642	MUNICIPALITÉ DE LAC-NOMINGUE c.	
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES		LAUZON	4647
FONTENEAU 1989	4642	MINGAN	
Q.M.E. (1989) MINERAL EXPLORATION AND		VILLE DE SCHEFFERVILLE c. AIR	
COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4642	SCHEFFERVILLE (1981) INC.	4648
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) ATLANTIS		VILLE DE SCHEFFERVILLE c. ANDRÉ	
NO 3	4642	JACQUART LTÉE	4649
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 200 TERRASSE		VILLE DE SCHEFFERVILLE c. APPARTEMENT	
TURCOTTE	4642	IGLOO INC.	4649
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	4642	VILLE DE SCHEFFERVILLE c. BACON	4649
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		VILLE DE SCHEFFERVILLE c. CENTRE	
BABYLONE/SIMON LES NUAGES	4642	D'ACHAT MARC JACOB LTÉE	4650
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉ-TÉLÉ XXVI	4642	VILLE DE SCHEFFERVILLE c. ENTREPRISES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	4643	LUCIEN JACQUART INC.	4650
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	4642	VILLE DE SCHEFFERVILLE c. ÉQUIPE DES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE		JEUNES CATHOLIQUES À L'OEUVRE INC.	4650
ST-MALO	4643		
COMMANDITAIRES			
CCFL HIGH YIELD FUND AND COMPANY,			
LIMITED PARTNERSHIP	4643		
FONDS CCFL À HAUT RENDEMENT, SOCIÉTÉ			
EN COMMANDITE	4643		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	4643		

VILLE DE SCHEFFERVILLE c. ERLA CORNET	4651	RIMOUSKI	
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. LAROSE	4651	LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANGÈLE c.	4658
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. LATOUR	4652	BELEBE INC.	4659
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. PIEN	4652	SEMICO INC. c. SEMICO-VALLÉE INC.	4659
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. PLACE LE RELAIS SCHEFFERVILLE INC.	4652	ROUYN-NORANDA	
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. RICHARD	4653	CLOUTIER c. RUEL	4659
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. SALVAIL	4653	SAINT-FRANÇOIS	
VILLE DE SCHEFFERVILLE c. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SCHEFFERVILLE INC.	4654	DA CUNHA c. SERPA	4660
VILLE DE SEPT-ÎLES c. ÉQUIPEMENT BRADOR LTÉE	4654	SAINT-HYACINTHE	
MONTRÉAL		LA FINANCIÈRE, PRÊTS-ÉPARGNE INC. c.	
CAISSE POPULAIRE ST-RAYMOND c.		BEAULAC ST-PIERRE <i>ET AL.</i>	4660
QUESNEL	4654	RÉFRIGÉRATION MAURICE PELLETIER INC. c.	
FINANCIAL TRUST COMPANY c. RUNISE HOLDINGS INC. <i>ET AL.</i>	4655	JEAN-YVES COUTURE & FILS LTÉE	4661
QUÉBEC		TERREBONNE	
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORMIER <i>ET AL.</i>	4655	IMPÔT SUR LE REVENU c. WOLF	4661
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORMIER <i>ET AL.</i>	4655	MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST c. LES HÉRITIERS DE FEU ANDRÉ L'ABBÉE	4661
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORMIER <i>ET AL.</i>	4656	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES c.	
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORMIER <i>ET AL.</i>	4656	CHARETTE-VENNE	4662
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORMIER <i>ET AL.</i>	4656	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES c.	
LES HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE c. PARNICO <i>ET AL.</i>	4657	SASSEVILLE	4662
VILLE DE BEAUPORT c. CIE D'IMMEUBLES COURVILLE LTÉE	4657	VILLAGE DE POINTE-CALUMET c. MCMAHON	4662
VILLE DE BEAUPORT c. DIONNE <i>ET AL.</i>	4657	LONGUEUIL	
VILLE DE BEAUPORT c. TREMBLAY	4658	BOISERIES RAYMOND INC. c. GESTION MARC VÉZINA INC. <i>ET AL.</i>	4648
		VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
		VILLE DE MIRABEL	4663
		VILLE DE RIMOUSKI	4663

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Varennes

Je, Jean Robert, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Varennes, dont l'adresse est 175, Sainte-Anne, Varennes, QC, J3X 1T5, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Yves G. Vincent, greffier, 175, Sainte-Anne, C.P. 5000, Varennes, J3X 1T5, tél.: 514-652-9888, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Varennes, le 14 septembre 1989

63840

Le maire,
JEAN ROBERT

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Saint-Nérée

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 juin 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Nérée pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

Québec, le 27 octobre 1989

712

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

Avis divers

LA COMPAGNIE DE CIMETIÈRE BROWN-LEADVILLE BROWN-LEADVILLE CEMETERY COMPANY

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 11 juillet 1989, d'accorder des lettres patentes constituant en corporation « LA COMPAGNIE DE CIMETIÈRE BROWN-LEADVILLE - BROWN-LEADVILLE CEMETERY COMPANY », conformément à l'article 11 de la Loi sur les compagnies de cimetières (L.R.Q., c. C-40).

Le siège social de la corporation est situé à canton de Potton, Mansonville, QC, district judiciaire de Bedford.

63737

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2638-0402

Commission scolaire Chomedey de Laval *Rachat d'obligations*

Avis est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Chomedey de Laval rachètera le 1^{er} janvier 1990, tel que prévu dans les procédures originales un montant de 96 000 \$ d'obligations de l'émission originale de 1 000 000 \$ datée du 1^{er} janvier 1971.

Suite à un tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetés le 1^{er} janvier 1990:

Dénominations de 1 000 \$

M-654, M-630, M-712, M-672, M-645, M-676, M-632, M-663, M-651, M-629, M-703, M-674, M-700, M-639, M-633, M-688, M-649, M-683, M-637, M-709, M-692.

Dénominations de 25 000 \$

A-011, A-010, A-003.

Les obligations ainsi rachetées devront être présentées aux endroits y mentionnés et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1990.

Laval, le 12 octobre 1989

Commission scolaire Chomedey de Laval
Le secrétaire général,
GERMAIN GAGNON

125, boulevard des Prairies
Laval, QC
H7N 2T6

63754

Commission scolaire de Le Gardeur *Rachat d'obligations*

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire de Le Gardeur rachètera le 1^{er} janvier 1990 un montant de 42 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} janvier 1991 de son émission d'obligations originale de 440 000 \$ émise par la Commission scolaire régionale Le Gardeur datée du 1^{er} janvier 1971 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 10 000 \$ portant les numéros X001 et X004 (2).

Dénomination de 1 000 \$ portant les numéros M240, M243, M244, M247, M251, M256, M258, M260, M263, M267, M270, M275, M278, M282, M290, M295, M299, M304, M307, M308, M311, M315 (22).

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1990 et devront être présentées pour remboursement.

Repentigny, le 6 octobre 1989

Commission scolaire Le Gardeur
Le directeur général,
SERGE ROCHON

80, rue Jean-Baptiste-Meilleur
Repentigny, QC
J6A 6C5
Tél.: (514) 581-6411

63841

Communauté urbaine de Montréal*Rachat d'obligations*

Obligations 17,00 % à fonds d'amortissement échéant le 15 décembre 1996.

Avis public est, par les présentes, donné que la Communauté urbaine de Montréal rachètera le 15 décembre 1989, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, un montant total en principal de 443 000,00 \$ des obligations ci-haut mentionnées, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les numéros des obligations rachetées sont les suivants:

Numéros des obligations à coupons de 1 000,00 \$ rachetées en totalité, portant le préfixe CM -

037, 038, 057, 064, 085, 095, 112, 113, 114, 118, 119, 137, 150.

(Les obligations d'une valeur de plus de 1 000,00 \$ étant rachetées en partie seulement, le montant en principal racheté apparaît entre parenthèses après chaque numéro).

Numéros des obligations à coupons de 5 000,00 \$, portant le préfixe CV -

	\$	\$
004	(1 000)	127 (1 000)
008	(1 000)	128 (1 000)
012	(1 000)	131 (1 000)
018	(1 000)	133 (1 000)
022	(1 000)	135 (1 000)
024	(1 000)	137 (1 000)
029	(1 000)	140 (1 000)
036	(1 000)	144 (1 000)
040	(1 000)	147 (1 000)
049	(1 000)	148 (1 000)
050	(1 000)	149 (1 000)
056	(1 000)	151 (1 000)
059	(2 000)	153 (2 000)
067	(1 000)	156 (1 000)
086	(1 000)	172 (1 000)
094	(1 000)	180 (1 000)
097	(1 000)	187 (3 000)
098	(1 000)	188 (1 000)
101	(1 000)	191 (2 000)
102	(2 000)	192 (1 000)
103	(1 000)	193 (1 000)
105	(1 000)	198 (1 000)
106	(1 000)	199 (1 000)
107	(2 000)	203 (1 000)
109	(1 000)	204 (1 000)
114	(1 000)	208 (1 000)
116	(1 000)	226 (1 000)
122	(1 000)	228 (1 000)
124	(1 000)	231 (1 000)

Numéros des obligations à coupons de 25 000,00 \$, portant le préfixe CA -

	\$	\$
002	(5 000)	125 (5 000)
025	(10 000)	133 (5 000)
026	(5 000)	142 (5 000)
034	(5 000)	144 (5 000)
037	(5 000)	145 (5 000)
086	(5 000)	146 (5 000)
092	(5 000)	177 (5 000)
100	(5 000)	178 (5 000)
102	(5 000)	180 (5 000)
105	(5 000)	181 (5 000)
120	(5 000)	184 (5 000)

Numéro de l'obligation à coupons de 100 000,00 \$, portant le préfixe CC -

005: 10 000 \$

Numéros des obligations nominatives, portant le préfixe CN -

	\$	\$
002	(10 000)	077 (10 000)
022	(5 000)	078 (5 000)
031	(5 000)	079 (5 000)
041	(5 000)	082 (10 000)
046	(5 000)	083 (10 000)
058	(5 000)	084 (15 000)
063	(5 000)	087 (30 000)
071	(5 000)	088 (15 000)
072	(15 000)	089 (20 000)
073	(5 000)	090 (45 000)
075	(10 000)	

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations immatriculées qui seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 15 décembre 1989, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de n'importe quelle banque mentionnée à l'annexe A de la Loi sur les banques (Canada), au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, accompagnées s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 décembre 1989, attachés. L'intérêt dû le 15 décembre 1989 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la Communauté urbaine de Montréal émettra à ses frais, de nouvelles obligations pour un montant total en principal égal à la partie non rachetée des obligations ainsi remises. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 15 décembre 1989, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations présentement appelées pour rachat, cessera de courir.

Montréal, le 17 octobre 1989

Communauté urbaine de Montréal
La secrétaire,
 NICOLE LAFOND

63755

NorGroupe Assurances générales Inc.

Prenez avis que les requérants ci-après ont l'intention d'être constitués en corporation conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances et ses règlements d'application sous la partie 1 de la Loi sur les compagnies (Québec), sous la dénomination sociale de NorGroupe Assurances générales Inc.

Nom	Adresse	Profession
M. Roger Desrosiers	610, des Ardennes, Rimouski, QC, G5L 3M3	Comptable agréé
M. John Harbour	1580, Saint-Cyrille Ouest, Québec, QC, G1S 1X5	Comptable agréé
M. Claude Lépine	47, rue du Collège, Saint-Jacques-de-Montcalm, QC, J0K 2R0	Directeur de la Caisse populaire Saint-Jacques
M. Camille Montpetit	8240, rue Chartrand, Laval, QC, H7A 3C3	Directeur de la Caisse populaire de Mistral de Montréal
M. Welly Vézina	124, boulevard des Français, Montmorency, QC, G1C 2A9	Retraité
Me Pierre Bornais	75, rue Saint-Gilbert, Lévis-Lauzon, QC, G6V 1K1	Avocat
M. Rock Leblanc	3825, rue Pélissier, Sainte-Foy, QC, G1X 3Y9	Premier vice-président directeur général — Courtage et sinistres — Le Groupe Desjardins, Assurances générales

La corporation projetée a l'intention de pratiquer les catégories d'assurances suivantes:

— toutes les catégories d'assurances de dommages décrites à la section III du Règlement d'application de la Loi sur les assurances, soit:

— l'assurance-automobile, l'assurance de biens, à savoir: l'assurance du bétail, l'assurance de biens immeubles, l'assurance de biens meubles, l'assurance contre le bris des glaces, l'assurance contre le choc de véhicules, l'assurance contre la chute d'aéronefs, l'assurance contre les dégâts des eaux, l'assurance contre les explosions, l'assurance contre les explosions rattachables à l'affectation du risque, l'assurance contre les faux, l'assurance contre la fuite d'extincteurs automatiques, l'assurance partielle contre la grêle, l'assurance contre l'incendie, l'assurance contre les intempéries, l'assurance contre les mouvements populaires, l'assurance contre les tempêtes de vent, l'assurance transports, l'assurance contre les tremblements de terre, l'assurance contre le vol et, l'assurance contre le bris des machines, l'assurance crédit, l'assurance des frais juridiques, l'assurance de garantie, l'assurance contre la grêle, l'assurance d'hypothèque, l'assurance de responsabilité.

La corporation projetée aura son siège social au 6300, boulevard de la Rive Sud, Lévis-Lauzon, province de Québec, G6V 6P9.

Le capital-actions autorisé de la compagnie est de 100 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 \$ chacune.

Lévis, le 1^{er} novembre 1989

63862-4S-4

(S) ROGER DESROSIERS (S) JOHN HARBOUR

(S) CLAUDE LÉPINE (S) CAMILLE MONTPETIT

(S) WELLY VÉZINA (S) PIERRE BORNAIS

(S) ROCK LEBLANC

63862-4S-2

Ontario General Insurance Company*Liquidation*

THORNE ERNST & WHINNEY INC., SYNDIC DES ACTIFS DE GUARDALL FINANCIAL SERVICES CORPORATION, requérant, et ONTARIO GENERAL INSURANCE COMPANY, Peter Ickert, John Brown, Flora Gray, William Ward, Alan Symons, Gordon Symons, Seymour Ravinsky, Carl Ravinsky and Gary Mandel, intimés.

Avis aux détenteurs de polices d'Ontario General Insurance Company.

Le 10 août 1989, une ordonnance de liquidation a été émise par la Cour suprême de l'Ontario (la « Cour ») à l'encontre d'Ontario General Insurance Company (« OGIO »). La Cour a de plus nommé Thorne Ernst & Whinney Inc., liquidateur provisoire (le « Liquidateur ») de OGIC.

Le liquidateur déposera une déclaration des requérants et créanciers (la « Déclaration ») au bureau du Surintendant des établissements financiers conformément à l'article 168 de la Loi sur les liquidations.

Tous les détenteurs de polices doivent déposer leurs demandes auprès du Liquidateur au plus tard le jour de dépôt de la Déclaration. Le tribunal a décidé que le lundi 8 janvier 1990 serait le dernier jour de dépôt des demandes par les détenteurs de polices.

En ne présentant pas d'avis de demande au plus tard le 8 janvier 1990, on s'expose à la possibilité que la répartition des fonds se fasse sans égard à cette demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour se procurer un formulaire de demande, s'adresser à George Gutfreund chez Thorne Ernst & Whinney Inc.

Cet avis est émis en vertu de l'ordonnance de maître Linton, en date du 10 octobre 1989.

La liquidatrice,

THORNE ERNST & WHINNEY INC.

Thorne Ernst & Whinney Inc.
Liquidatrice provisoire de
Ontario General Insurance Company
Suite 500, 200, Consilium Place
Scarborough, Ontario
M1H 3E4
Tél.: (416) 296-1611

63805

Succession Daniel Mark Talbot

Avis est, par les présentes, donné que Alexandre Daniel Talbot, résidant au 1233, rue Poirier en la ville de Chambly, province de Québec, seul et unique héritier de son père Daniel Mark Talbot, en son vivant technicien, résidant à l'adresse ci-haut mentionnée, lequel est décédé le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) à l'Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Daniel Mark Talbot et les acquêts de Lynn Coward, épouse de Daniel, le tout sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Monique Hébert, notaire, ayant son bureau au 866, boulevard Périgny, local 101 en la ville de Chambly, province de Québec, et enregistré à la division d'enregistrement de Chambly le quatre octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro 828224.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Monique Hébert et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Chambly, le 5 octobre 1989

63758

Le procureur,
MONIQUE HÉBERT, notaire

Succession Gabrielle Guilbault

Avis est, par les présentes, donné que dame Nicole Jetté, ès qualités de tutrice à son fils, Ian LaFrance, né le 19 mars 1973, a accepté la succession de dame Gabrielle Guilbault, en son vivant rentière, résidant et domiciliée au 1000, boulevard Rockland, appartement 1009, Outremont, province de Québec, H2V 4P7, veuve non remariée de feu Roger Gagné, décédée le 5 mai 1979, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte signé devant Gérard Rocray, notaire, le 16 octobre 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 25 octobre 1989 sous le numéro 4210852.

Laval, le 31 octobre 1989

63858

Le procureur,
GÉRARD ROCRAY, notaire

Succession Ginette Déry

Soyez avisés que Gilles Girard, ès qualités de tuteur à Sandra et Vincent Girard, 6267, De Jumonville, Montréal, QC, légataires universels résiduaux de leur mère Ginette Déry, 8376, Perras, Montréal, QC, décédée le 24 novembre 1988, a accepté cette succession, sous bénéfice d'inventaire, selon acte reçu devant Serge Magnan, notaire, le 13 octobre 1989, et enregistré à Montréal, le 24 octobre 1989, sous le numéro 4210614.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant ledit notaire et peut être consulté au 5835, boulevard Léger, local 300, Montréal-Nord, QC, H1G 6E1, durant les heures normales de bureau.

Après deux mois des présentes, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal-Nord, le 30 octobre 1989

63860

Le procureur,
SERGE MAGNAN, notaire

Succession Hélène Millette

Avis est, par les présentes, donné que dame Nicole Thériault, ès qualités de tutrice à son fils mineur, Simon Desnoyers, né le 29 avril 1984, a accepté la succession de dame Hélène Millette, en son vivant étudiante, résidant et domiciliée au 527, 70^e Avenue, appartement 1, Chomedey, Laval, province de Québec, H7V 2R1, épouse de Jean-Claude Desnoyers, décédée le 31 décembre 1988, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte signé devant Gérard Rocray, notaire, le 17 octobre 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval le 20 octobre 1989 sous le numéro 721358.

Laval, le 24 octobre 1989

63859

Le procureur,
GÉRARD ROCRAY, notaire

Succession Hélène Millette

Avis est, par les présentes, donné que dame Lucie Millette, ès qualités de tutrice à sa fille, Sue Ellen Del Signore, née le 16 novembre 1986, a accepté la succession de dame Hélène Millette, en son vivant étudiante, résidant et domiciliée au 527, 70^e Avenue, appartement 1, Chomedey, Laval, province de Québec, H7V 2R1, épouse de Jean-Claude Desnoyers, décédée le 31 décembre 1988, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte signé devant Gérard Rocray, notaire, le 16 octobre 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval le 20 octobre 1989 sous le numéro 721357.

Laval, le 24 octobre 1989

63863

Le procureur,
GÉRARD ROCRAY, notaire

Succession Jacques Dubuc

Avis est, par les présentes, donné que Nicole Dubuc, infirmière, demeurant au 725, De Rousillon, appartement 605, Longueuil, QC, Thérèse Dubuc, préposée, épouse de Florent Guy, demeurant au 324, De Dreux, Laval, QC, Irano Dubuc et Annette Lacoste, retraités, tous deux demeurant au 286, Westward, Rosemère, QC, seuls héritiers légitimes de feu Jacques Dubuc, en son vivant menuisier, domicilié au 470, chemin Stage-Coach, Brome, où il est décédé le vingt-cinq juillet mil neuf cent quatre-vingt-neuf, sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit Jacques Dubuc, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Cindy Gilbert, notaire, 4001, Crémazie Est, Montréal, QC, daté le seize août mil neuf cent quatre-vingt-neuf et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Brome, le 23 août 1989, sous le numéro 162785.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Cindy Gilbert.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 31 octobre 1989

63861

Le procureur,
CINDY GILBERT, notaire

Succession Omer Pouliot

Avis public est donné que Denis Pouliot, Marie-Ange Pouliot McGee et Jacqueline McGee ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Omer Pouliot, en son vivant comptable, demeurant au 846, chemin Sainte-Foy, appartement 218, Québec, par acte passé le 23 octobre 1989 devant le notaire Hélène Bisson, 2700, boulevard Laurier, local 5000, Sainte-Foy et enregistré le 26 octobre 1989 au bureau d'enregistrement de Québec, sous le numéro 1346939.

63757

La procureure,
HÉLÈNE BISSON

Succession Pea Paulin

Avis est, par les présentes, donné que Brigitte Lavoie, couturière, demeurant et domiciliée au 414, route Athanase, Saint-Ulric, comté de Matane, province de Québec, agissant en sa qualité de tutrice pour ses enfants Johnny Paulin et Sandra Paulin et dûment autorisée aux termes d'un jugement rendu en Cour supérieure du district de Rimouski, le cinq (5) octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro 100-14-000121-89-6 des dossiers de ladite Cour, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Pea Paulin, en son vivant fileteur de morue, domicilié au 414, route Athanase, Saint-Ulric, comté de Matane, province de Québec, par acte reçu à Matane, devant Serge Bernier, notaire soussigné, le vingt-trois (23) octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et dont copie fut enregistrée à la division d'enregistrement de Matane, le vingt-quatre (24) octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro 132968. Johnny Paulin et Sandra Paulin, enfants du défunt, sont les deux seuls héritiers *ab intestat* de Pea Paulin, ce dernier étant décédé célibataire, le tout suivant l'article 625 du Code civil du Bas Canada.

Un inventaire des biens du défunt a été reçu devant Serge Bernier, notaire soussigné, le dix-neuf (19) septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et peut être consulté au bureau de son étude, 330, rue Bon-Pasteur, local 205, Matane, province de Québec, G4W 4G5.

Après deux (2) mois du présent avis, la procédure prévue à l'article 676 du Code civil du Bas Canada s'appliquera à cette succession.

Matane, le 31 octobre 1989

63842

Le procureur,
SERGE BERNIER, notaire

Succession Raymonde Deneault

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Stéphane Deneault, personnellement et ès qualités de tuteur à Julie Boucher, tous deux domiciliés au 3, rue Bourassa, Victoriaville, comté d'Arthabaska, province de Québec, lesquels sont héritiers de leur mère, Raymonde Deneault, en son vivant domiciliée au 3, rue Bourassa, Victoriaville, comté d'Arthabaska, province de Québec, décédée le 8 juillet 1989, sans laisser de testament, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession, aux termes d'un acte reçu devant Denise Brosseau, notaire, le 23 octobre 1989.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Denise Brosseau, notaire, 783, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, comté d'Arthabaska, province de Québec, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Arthabaska, le 25 octobre 1989

63736

Le procureur,
DENISE BROUSSEAU, notaire

Ville de Chicoutimi*Rachat d'obligations***Obligations de cité de Chicoutimi-Nord**

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera, le 1^{er} janvier 1990, un montant de 27 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} janvier 1971 et portant le taux d'intérêt de 9,00 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-323, M-325, M-327, M-328, M-330, M-332, M-334, M-337, M-339, M-340, M-342, M-343, M-347, M-349, M-350, M-351, M-354, M-359, M-362, M-363, M-365, M-367, M-368, M-371, M-373, M-374, M-376.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1990 et devront être présentées pour remboursement. Chicoutimi, le 26 octobre 1989

63756

Le trésorier,
JEAN-GUY BOUCHER

Ville de Chicoutimi

Article 422 de la Loi des cités et villes.

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent la propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
4. Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) Une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes (S.R., 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

La description sommaire des rues ou ruelles concernées est la suivante:

103-106 rang I Ouest au cadastre du village de Sainte-Anne

10-B-1-361 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-307 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-251 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-2-38 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-240 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-292 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-286 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-224 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-264 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

10-B-1-352 rang I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

32-7 rang II au cadastre officiel du canton de Tremblay

32-6 rang II au cadastre officiel du canton de Tremblay

32-5 rang II au cadastre officiel du canton de Tremblay de la division d'enregistrement de Chicoutimi.

Je, Yvon-Robert Brisson, greffier adjoint, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi des cités et villes ont été accomplies.

Chicoutimi, le 31 juillet 1989

62396-32-2

Le greffier adjoint,
YVON-ROBERT BRISSON

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés**Chaim Jules Rubinov**

Par le certificat numéro 89-548 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hyman Jules Rubinov, né le 17 mai 1958, en celui de Chaim Jules Rubinov.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Donald Patrick Firlotte

Par le certificat numéro 89-544 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Donat Patrice Firlotte, né le 29 janvier 1932, en celui de Donald Patrick Firlotte.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Dany Gaston Martel

Par le certificat numéro 89-538 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Daniel-Gaston Martel, né le 27 mars 1964, en celui de Joseph Dany Gaston Martel.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lionel Jean Marc Fiset

Par le certificat numéro 89-539 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lionel Marc Fiset, né le 8 juin 1962, en celui de Joseph Lionel Jean Marc Fiset.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Donat Laurent Chamberland

Par le certificat numéro 89-542 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Donat Lorrain Chamberland, né le 29 mai 1935, en celui de Joseph Donat Laurent Chamberland.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Maurice Denis Trinque-Morin

Par le certificat numéro 89-555 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Maurice Denis Trinque, né le 16 novembre 1968, en celui de Joseph Maurice Denis Trinque-Morin.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Émile Normand Paul Ryel

Par le certificat numéro 89-558 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Émile-Normand-Paul Ruel, né le 26 janvier 1947, en celui de Joseph Émile Normand Paul Ryel.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Roland Fernand Armand Laflamme

Par le certificat numéro 89-554 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Fernand Laflamme, né le 7 juin 1953, en celui de Joseph Roland Fernand Armand Laflamme.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph François Christian Frank Fergusson

Par le certificat numéro 89-543 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-François-Christian Fergusson, né le 29 avril 1945, en celui de Joseph François Christian Frank Fergusson.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Viateur Weldo Voyer

Par le certificat numéro 89-532 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Viateur Voyer, né le 15 novembre 1924, en celui de Joseph Viateur Weldo Voyer.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gold

Par le certificat numéro 89-540 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Friedman, né le 29 octobre 1968, en celui de Joseph Gold.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Wilfrid Pierre Albert Bisson

Par le certificat numéro 89-550 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Wilfrid-Albert Bisson, né le 10 avril 1955, en celui de Joseph Wilfrid Pierre Albert Bisson.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Laurent Dollard Morissette

Par le certificat numéro 89-556 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Laurent Dollard, né le 11 août 1932, en celui de Joseph Laurent Dollard Morissette.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Katherine Rosina Jane Gombai

Par le certificat numéro 89-549 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Katherine Rosina Jane Gombai, née le 19 décembre 1958, en celui de Katherine Rosina Jane Gombai.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Manu Kakkar

Par le certificat numéro 89-537 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Manoj Kakkar, né le 30 mars 1971, en celui de Manu Kakkar.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Ange Luce Cloutier

Par le certificat numéro 89-535 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Ange Lucia Cloutier, née le 25 août 1941, en celui de Marie Ange Luce Cloutier.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Bianca Desmeules

Par le certificat numéro 89-547 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Bienka Desmeules, née le 11 décembre 1970, en celui de Marie Bianca Desmeules.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Brigitte Gisèle Kim Elaine Gosselin

Par le certificat numéro 89-551 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Brigitte-Gisèle-Elaine Gosselin, née le 28 octobre 1960, en celui de Marie Brigitte Gisèle Kim Elaine Gosselin.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Diane Chantal Prévost

Par le certificat numéro 89-557 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Chantal Racine, née le 11 août 1970, en celui de Marie Diane Chantal Prévost.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Huguette Lise Gauthier

Par le certificat numéro 89-553 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Huguette-Lise Cousineau, née le 20 septembre 1964, en celui de Marie Huguette Lise Gauthier.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Jeannine Gertrude Renée Véronick St-Pierre

Par le certificat numéro 89-545 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Gertrude St-Pierre, née le 2 juillet 1969, en celui de Marie Jeannine Gertrude Renée Véronick St-Pierre.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Léa Marguerite Mignonne Claude Beaulieu

Par le certificat numéro 89-559 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Léa Marguerite Mignonne Claudette Beaulieu, née le 6 août 1950, en celui de Marie Léa Marguerite Mignonne Claude Beaulieu.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Louise Gagnon

Par le certificat numéro 89-536 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Louiselle Gagnon, née le 11 février 1948, en celui de Marie Louise Gagnon.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Lucienne Émilienne Lucie Bouchard

Par le certificat numéro 89-533 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Lucienne-Émilienne Bouchard, née le 11 janvier 1942, en celui de Marie Lucienne Émilienne Lucie Bouchard.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Rose Vicky Beauchemin

Par le certificat numéro 89-546 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Rose-Victoire Beauchemin, née le 22 janvier 1945, en celui de Marie Rose Vicky Beauchemin.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Marie Suzy Pierrette Bernard

Par le certificat numéro 89-534 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Suzette Pierrette Bernard, née le 22 décembre 1937, en celui de Marie Suzy Pierrette Bernard.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

709

Oskar Harold Sherman

Par le certificat numéro 89-541 du 19 octobre 1989, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Oskar Shierman, né le 29 juin 1924, en celui de Oskar Harold Sherman.

Sainte-Foy, le 25 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Rose Hélène Pierrette Héroux

Par le certificat numéro 89-552 la Justice a effectué le changement de nom de Rose Aline Pierrette Héroux, née le 1^{er} décembre 1940, en celui de Rose Hélène Pierrette Héroux.

Sainte-Foy, le 27 octobre 1989

709

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Alfred Demers**

Prenez avis que Alfred Demers, domicilié au 82, rue Saint-Denis, Charlemagne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alfred Dumais.

Charlemagne, le 27 octobre 1989

63759-45-2

Le requérant,
ALFRED DEMERS

Alphena Emelda Dumais Fréchette

Prenez avis que Alphena Emelda Dumais Fréchette, domiciliée au 40, 19^e Avenue, Saint-Ambroise, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alpheg Dumais Fréchette.

Saint-Ambroise, le 20 octobre 1989

63843-45-2

La requérante,
ALPHENA EMELDA DUMAIS FRÉCHETTE

Antoine Georges Barteveian-Assaf

Prenez avis que Antoine Georges Barteveian-Assaf, domicilié au 34, Brunswick, appartement 201, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Assaf.

63660-44-2

Les procureurs du requérant,
DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT

Claude Jean Cretin

Prenez avis que Claude Jean Cretin, domicilié au 208, rue Grenier, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude-Jean Delaney.

Montréal, le 17 octobre 1989

63761-45-2

Le procureur du requérant,
MONIQUE HÉBERT, notaire

David Hamadani

Prenez avis que David Hamadani, domicilié au 3821, Saint-Kevin, appartement 14, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Abadi.

Montréal, le 18 octobre 1989

63617-44-2

Le requérant,
DAVID HAMADANI

Franz Trautsamwieser

Prenez avis que Franz Trautsamwieser, domicilié au 38, rue des Pins, Saint-Constant, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Franz Wieser.

Ce changement affectera aussi Karen Erika, Gerhard Michael, Urszula.

LaSalle, le 6 septembre 1989

63652-44-2

Le requérant,
FRANZ TRAUTSAMWIESER

Gary Earl Polatshek

Prenez avis que Gary Earl Polatshek, domicilié au 50, Berlioz, appartement 210, Île-des-Soeurs, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gary Earl Polachek.

Montréal, le 20 octobre 1989

63762-45-2

Les procureurs du requérant,
PHILLIPS & VINEBERG, avocats

Habib Émile Homsy

Prenez avis que Habib Émile Homsy, domicilié au 12093, rue Daigle, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antoine Émile Homsy.

Montréal, le 23 octobre 1989

63683-44-2

Le requérant,
HABIB ÉMILE HOMSY

Jai Dalal

Prenez avis que Jai Dalal, domicilié au 247, chemin Grandbois, Sainte-Étienne-de-Bolton, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Moïse Dalal.

Granby, le 29 septembre 1989

63661-44-2

Le procureur du requérant,
MARCO LACASSE

Jeannine Goyer Charbonneau

Prenez avis que Jeannine Goyer Charbonneau, domiciliée au 1035, rue Desnoyers, Saint-Vincent-de-Paul, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janine Goyer Charbonneau.

Laval, le 12 octobre 1989

63624-44-2

Le procureur de la requérante,
ME BERNARD C. ROY

Jeannine Thibeault

Prenez avis que Jeannine Thibeault, domiciliée au 115, Grande-Allée, Lac-des-Écorces, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Thibeault.

Mont-Laurier, le 19 octobre 1989

63662-44-2

Le procureur de la requérante,
DENIS SAULNIER, *avocat*

Joe Richard Longchap

Prenez avis que Joe Richard Longchap, domicilié au 2, rue Albanel, Mistassini, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérald Richard Longchap.

Val-d'Or, le 20 octobre 1989

63625-44-2

Le procureur du requérant,
CLAUDE BEAUDET, *avocat*

Joseph Martino Guy Girolamo

Prenez avis que Joseph Martino Guy Girolamo, domicilié au 5146, rue Delson, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Martino Guy Di Girolamo.

Ce changement affectera aussi ses deux filles mineures, Lise Annie et Ghislaine Karine.

Montréal, le 19 octobre 1989

63626-44-2

Le requérant,
JOSEPH MARTINO GUY GIROLAMO

Justin Bordeleau, dit Bélair

Prenez avis que Justin Bordeleau, dit Bélair, domicilié au 4622, rue du Sablon, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Justin Bélair.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est dame Carmen Hébert Bélair, épouse du requérant.

Shawinigan, le 2 octobre 1989

63577-44-2

Le procureur du requérant,
PIERRE BÉLANGER, *notaire*

Liette Nadeau dit Landry

Prenez avis que Liette Nadeau dit Landry, domiciliée au 12860, Edmont-Brandt, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice

afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Liette Landry.

Montréal, le 4 octobre 1989

63578-44-2

Le procureur de la requérante,
J. PIERRE GUIMOND, *notaire*

Lori-Ellen Polashek

Prenez avis que Lori-Ellen Polashek, domiciliée au 31, chemin Holly, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lori-Ellen Polashek.

Montréal, le 20 octobre 1989

63763-45-2

Les procureurs de la requérante,
PHILLIPS & VINEBERG, *avocats*

Marcel Poisson

Prenez avis que Marcel Poisson, domicilié au 6404, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Poissant.

Ce changement affectera aussi Nancy Giannoukakis-Poisson, fille mineure non émancipée, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Laval, le 20 octobre 1989

63764-45-2

Le procureur du requérant,
DIANE MAMALYGA, *avocate*

Marie Andrée Annette « Josephte » Lègaré

Prenez avis que Marie Andrée Annette « Josephte » Lègaré, domiciliée au 869, Pierre-Maufay, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de « Josette ».

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 20 octobre 1989

63684-44-2

La requérante,
MARIE ANDRÉE ANNETTE
« JOSEPHTE » LÈGARÉ

Marie Henriette Louise Guay

Prenez avis que Marie Henriette Louise Guay, domiciliée au 4543, rue Hôtel-de-Ville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Henriette Anne Louise Guay.

Montréal, le 18 octobre 1989

63844-45-2

La procureure de la requérante,
ME SUZANNE CLAIRMONT

Marie Juliette Rachel Lacombe

Prenez avis que Marie Juliette Rachel Lacombe, domiciliée au 6856, rue Fabre, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rachel Micheline Lacombe.

Montréal, le 18 octobre 1989

Le procureur de la requérante,
JULES LÉGER, notaire

63595-44-2

Marie Noella Jacqueline Bergeron

Prenez avis que Marie Noella Jacqueline Bergeron, domiciliée au 2245, rue Beaupré, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Noella Jeannine Bergeron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Romuald, le 26 octobre 1989

La requérante,
MARIE NOELLA JACQUELINE BERGERON

63710-44-2

Marie Yvette Antoinette Landry

Prenez avis que Marie Yvette Antoinette Landry, domiciliée au 115, rue Jeanne-d'Arc, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvette Antoinette Mariette Landry.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Hull, le 19 octobre 1989

Le procureur de la requérante,
DENISE DÉZIEL, avocate

63627-44-2

Monique Degrenier

Prenez avis que Monique Degrenier, domiciliée au 100, rue Saint-Hubert, appartement 1, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat modifiant son nom de famille actuel pour celui de Grenier.

Granby, le 31 août 1989

Les procureurs de la requérante,
SMITH SAVOIE & BARBANT

63845-45-2

Patrick Anthian

Prenez avis que Patrick Anthian, domicilié au 7, rue Côté, Saint-Basile-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Duplessis.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 24 octobre 1989

Le procureur du requérant,
CATHERINE CLÉMENT-TALBOT, avocate

63760-45-2

Pierrette Tremblay

Prenez avis que Pierrette Tremblay, domiciliée au 301, chemin du Lac-Mondor, Saint-Jean-de-Matha, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cherizor Tremblay.

Le procureur de la requérante,
MICHEL DESROCHES, avocat

63846-45-2

René Racette

Prenez avis que René Racette, domicilié au 261, place Beaulieu, Saint-Augustin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Le Grand.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Augustin, le 17 octobre 1989

Le requérant,
RENÉ RACETTE

63628-44-2

Rosaire Lionel Jude Racine

Prenez avis que Rosaire Lionel Jude Racine, domicilié au 655, 133^e Rue, Shawinigan-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jules Racine.

Aucune personne ne peut être affectée à la suite de la requête.

Shawinigan, le 29 septembre 1989

Le procureur du requérant,
PIERRE BÉLANGER, notaire

63579-44-2

Solly Polatshek

Prenez avis que Solly Polatshek, domicilié au 31, chemin Holly, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sol Joshua Polachek.

Montréal, le 20 octobre 1989

Les procureurs du requérant,
PHILLIPS & VINEBERG, avocats

63765-45-2

Stanislaw Stanley Salaciak

Prenez avis que Stanislaw Stanley Salaciak, domicilié au 4822, rue Edward, Pierrefond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eric Stanislaw Stanley Salaciak.

Montréal, le 20 octobre 1989

Le procureur du requérant,
ME JULIE BERGERON

63685-44-2

Stéphane Brisebois

Prenez avis que Stéphane Brisebois, domicilié au 100, Pierre-Boucher, appartement 3, Cap-de-la-Madeleine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Thibault.

Trois-Rivières, le 17 octobre 1989

Les procureurs du requérant,
AYOTTE, MALLETTE & AL.

63686-44-2

Taysir Mobarak

Prenez avis que Taysir Mobarak, domicilié au 2567, rue Lari-
vière, appartement 204, Montréal, s'adressera au ministre de la
Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son
nom en celui de Clint Kennedy.

Montréal, le 23 octobre 1989

63738-45-2

Le procureur du requérant,
JACQUES BEAUCHEMIN, *avocat*

Thanh Quang Vu

Prenez avis que Thanh Quang Vu, domicilié au 875, rue Bertrand,
Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir
un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger
Quang Vu Thanh.

Saint-Laurent, le 28 septembre 1989

63596-44-2

Les procureurs du requérant,
DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT, *avocats*

Tu Mai Tram La

Prenez avis que Tu Mai Tram La, domiciliée au 4965, rue
Lebrun, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin
d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui
de Alexandra Laouang.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requé-
rante elle-même.

Montréal, le 22 octobre 1989

63687-44-2

La requérante,
TU MAI TRAM LA

Wendy Farla Polatshek

Prenez avis que Wendy Farla Polatshek, domicilié au 31, chemin
Holly, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin
d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui
de Wendie Farla Polachek.

Montréal, le 20 octobre 1989

63766-45-2

Les procureurs du requérant,
PHILLIPS & VINEBERG, *avocats*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2736-7077		
2736-7077 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Saint-François
2736-7085		
2736-7085 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Chicoutimi
2736-7192		
2736-7192 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Québec
2736-7218		
2736-7218 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Saint-François
2736-7226		
2736-7226 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Mingan
2736-7622		
2736-7622 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Québec
2736-7648		
2736-7648 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Québec
2736-7713		
2736-7713 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Gaspé
2736-7721		
2736-7721 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Rimouski
2736-8158		
2736-8158 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Chicoutimi
2736-8166		
2736-8166 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Longueuil
2736-8406		
2736-8406 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Québec
2736-8448		
2736-8448 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Trois-Rivières
2736-8604		
2736-8604 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Québec
2736-8620		
2736-8620 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Québec
2736-8653		
2736-8653 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec
2736-8661		
2736-8661 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Mingan
2736-8810		
2736-8810 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Laval
2736-8828		
2736-8828 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Rouyn-Noranda
2736-8836		
2736-8836 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Alma
2736-9057		
2736-9057 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Saint-François
2736-9123		
2736-9123 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2736-9131		
2736-9131 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec
2736-9149		
2736-9149 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec
2736-9156		
2736-9156 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec
2736-9172		
2736-9172 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Québec
2736-9297		
2736-9297 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Québec
2736-9321		
2736-9321 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Trois-Rivières
2736-9719		
2736-9719 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Beauharnois
2737-0535		
2737-0535 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Mingan
2737-0543		
2737-0543 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Québec
2737-0550		
2737-0550 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Québec
2737-0568		
2737-0568 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Québec
2737-0576		
2737-0576 QUÉBEC INC.	1989 10 13	Chicoutimi
2739-4303		
2739-4303 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2739-4311		
2739-4311 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2739-4451		
2739-4451 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Joliette
2739-4477		
2739-4477 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2739-4691		
2739-4691 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Baie-Comeau
2739-4725		
2739-4725 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Bedford
2739-4758		
2739-4758 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Joliette
2739-4782		
2739-4782 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Joliette
2739-4790		
2739-4790 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2739-4808		
2739-4808 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2739-4840		
2739-4840 QUÉBEC INC.	1989 10 03	Terrebonne
2739-4956		
2739-4956 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2739-4964		
2739-4964 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2739-4972		
2739-4972 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2740-8004		
2740-8004 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8012		
2740-8012 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8020		
2740-8020 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8038		
2740-8038 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Laval
2740-8095		
2740-8095 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8129		
2740-8129 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8137		
2740-8137 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8152		
2740-8152 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8194		
2740-8194 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Laval
2740-8210		
2740-8210 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8228		
2740-8228 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Longueuil
2740-8244		
2740-8244 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Longueuil
2740-8251		
2740-8251 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Longueuil
2740-8285		
2740-8285 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2740-8293		
2740-8293 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Laval
2740-8301		
2740-8301 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Longueuil
2740-8327		
2740-8327 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Longueuil
2740-8335		
2740-8335 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Laval
2740-8350		
2740-8350 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Longueuil
2740-8376		
2740-8376 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8384		
2740-8384 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2740-8434		
2740-8434 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8491		
2740-8491 QUÉBEC INC.	1989 10 04	Trois-Rivières
2740-8566		
2740-8566 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-8616		
2740-8616 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8624		
2740-8624 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8632		
2740-8632 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Abitibi
2740-8640		
2740-8640 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-8657		
2740-8657 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8681		
2740-8681 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8707		
2740-8707 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8715		
2740-8715 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8723		
2740-8723 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8749		
2740-8749 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-8756		
2740-8756 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8764		
2740-8764 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Laval
2740-8772		
2740-8772 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8780		
2740-8780 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Arthabaska
2740-8798		
2740-8798 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Arthabaska
2740-8848		
2740-8848 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Saint-François
2740-8913		
2740-8913 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Montréal
2740-8921		
2740-8921 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Montréal
2740-8996		
2740-8996 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-9028		
2740-9028 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9036		
2740-9036 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9101		
2740-9101 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9143		
2740-9143 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Iberville
2740-9176		
2740-9176 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Saint-François
2740-9184		
2740-9184 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-9192		
2740-9192 QUÉBEC INC.	1989 10 05	Montréal
2740-9200		
2740-9200 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9218		
2740-9218 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9226		
2740-9226 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Longueuil
2740-9234		
2740-9234 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9242		
2740-9242 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9259		
2740-9259 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9267		
2740-9267 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9275		
2740-9275 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9283		
2740-9283 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Saint-François
2740-9291		
2740-9291 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9317		
2740-9317 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9325		
2740-9325 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Laval
2740-9333		
2740-9333 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Longueuil
2740-9341		
2740-9341 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Joliette
2740-9424		
2740-9424 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9432		
2740-9432 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9440		
2740-9440 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9457		
2740-9457 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Saint-Maurice
2740-9465		
2740-9465 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9473		
2740-9473 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Terrebonne
2740-9481		
2740-9481 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9507		
2740-9507 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Longueuil
2740-9523		
2740-9523 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9580		
2740-9580 QUÉBEC INC.	1989 11 01	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-9614		
2740-9614 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Laval
2740-9622		
2740-9622 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Laval
2740-9663		
2740-9663 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9671		
2740-9671 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9689		
2740-9689 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9739		
2740-9739 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Iberville
2740-9762		
2740-9762 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Montréal
2740-9796		
2740-9796 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-9812		
2740-9812 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9846		
2740-9846 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Trois-Rivières
2740-9861		
2740-9861 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9879		
2740-9879 QUÉBEC INC.	1989 10 06	Beauharnois
2740-9887		
2740-9887 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Terrebonne
2740-9895		
2740-9895 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Montréal
2740-9903		
2740-9903 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Joliette
2740-9929		
2740-9929 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Montréal
2740-9945		
2740-9945 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Longueuil
2740-9952		
2740-9952 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Longueuil
2740-9960		
2740-9960 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Montréal
2740-9994		
2740-9994 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Roberval
2741-0000		
2741-0000 QUÉBEC INC.	1989 11 01	Bedford
2741-0026		
2741-0026 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Longueuil
2741-0042		
2741-0042 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Terrebonne
2741-0182		
2741-0182 QUÉBEC INC.	1989 10 11	Chicoutimi
2741-0232		
2741-0232 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2741-0299 2741-0299 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Iberville
2741-0414 2741-0414 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Laval
2741-0422 2741-0422 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Saint-Maurice
2741-0877 2741-0877 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Iberville
2741-0901 2741-0901 QUÉBEC INC.	1989 10 10	Montréal
2741-0927 2741-0927 QUÉBEC INC.	1989 10 12	Saint-François
2741-0885 ACCESSOIREMENT-VÔTRE INC.	1989 10 10	Beauharnois
2736-8778 AGENCE DE VOYAGE AQUARELLE INC.	1989 10 10	Hull
2739-4907 ALIDA PRODUCTIONS INC.	1989 10 05	Longueuil
2740-8418 ARCHICONCEPT INC.	1989 10 05	Montréal
2740-9788 ASSURANCES & PLACEMENTS J. POISSANT INC.	1989 10 06	Iberville
2736-8109 LA BAGUETTE DE FLEURIMONT INC.	1989 10 10	Saint-François
2736-7382 LE BARMAN MOBILE INC.	1989 10 11	Québec
2740-8939 BEL TOUCHE INC.	1989 10 10	Laval
2740-9986 BLAIN & LAJEUNESSE (1989) INC.	1989 10 11	Longueuil
2740-8400 LES BOIS INDUSTRIELS HO-RA INC.	1989 10 05	Longueuil
2739-4345 LES BOÎTES DE CAMIONS NÉRON INC.	1989 10 04	Joliette
2740-9085 LA BOUTIQUE BARIOLÉE INC.	1989 10 06	Longueuil
2739-4337 LE CENTRE DE MÉCANIQUE M. C. M. INC.	1989 10 05	Montréal
2741-0893 CENTRE D'ÉVALUATION PHYSIQUE N.M.S. INC.	1989 10 10	Montréal
2740-9416 CENTRE ÉLECTRONIQUE AUTOMOBILE B.C. INC.	1989 10 06	Drummond
2736-8372 CHARLES AUGER INC.	1989 10 06	Québec
2741-0265 CHARLES SIMARD (1989) INC.	1989 10 10	Beauharnois
2739-4683 CHEZ LOUIS ALEXANDRE (1989) INC.	1989 10 03	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-8111 LA CLINIQUE DE LA FERME LAITIÈRE C.P. INC.	1989 10 10	Terrebonne
2736-7663 CLUB LA RECHARGE INC.	1989 10 10	Saint-Maurice
2736-8596 COLLECTION DE CARTES SPORTIVES PARO INC.	1989 10 06	Québec
2740-9127 COMMUNICATIONS M.F.K. INC.	1989 10 05	Bedford
2740-8467 LA COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DU LAC DES SEIZE ÎLES INC.	1989 10 04	Terrebonne
2740-9598 CONSEILLERS EN IMMOBILIER M.P.M. INC. <i>M.P.M. REAL ESTATE CONSULTANTS INC.</i>	1989 10 06	Montréal
2740-8442 CONSEILLERS INTERNATIONAUX FEISE INC. <i>FEISE CONSULTANTS INTERNATIONAL INC.</i>	1989 10 04	Montréal
2736-7390 CONSTRO-TECH 2000 INC.	1989 10 11	Québec
2740-9077 CONSTRUCTION DISTINCTION INC.	1989 10 06	Laval
2736-8125 CONSTRUCTION RÉNOVATION Y. SAVARD INC.	1989 10 11	Québec
2740-8954 CONSTRUCTION TECHNIC-GASER INC.	1989 10 06	Saint-Hyacinthe
2740-8236 LES CONSTRUCTIONS DANIEL MERCIER INC.	1989 10 05	Joliette
2739-4485 LES CONSTRUCTIONS LAURENT-YVES INC.	1989 10 04	Longueuil
2739-4857 CONSTRUCTIONS MÉLANÇON PATENAUDE INC.	1989 10 04	Joliette
2740-8087 CONSULTANTS CARMY INC. <i>CARMY CONSULTANTS INC.</i>	1989 10 06	Montréal
2736-8414 CONSULTANTS C.F.S. INC.	1989 10 11	Montréal
2740-9549 CONSULTANTS DEGITA INC.	1989 10 10	Longueuil
2739-4915 LES CONSULTANTS LOCHIEL LTÉE	1989 10 05	Montréal
2741-0869 CONTRÔLE ET ENTRETIEN ÉLECTRIQUE A. GÉLINAS INC.	1989 10 10	Longueuil
2739-4469 COURTIER D'AUTOMOBILES ROYALE (CAR) INC.	1989 10 05	Longueuil
2741-0257 CRÉATIONS KARINE VERDON INC.	1989 10 10	Laval
2740-8509 C.P.J.P. TRANSPORT INC.	1989 10 04	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-9069 D & M BLANCHETTE TRANSPORTS INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8160 DÉPANNEUR 692 INC.	1989 10 04	Terrebonne
2736-7093 DÉPANNEUR AMF INC.	1989 10 11	Québec
2739-4998 DÉPANNEUR DU GOLF INC.	1989 10 06	Joliette
2740-8855 DÉPANNEUR «364» INC.	1989 10 06	Terrebonne
2736-8364 DESIGN 2-L DÉCORATION INC.	1989 10 06	Québec
2740-8731 DESIGN UNION INC. UNION DESIGN INC.	1989 10 06	Montréal
2736-8760 DISTRIBUTEL INC.	1989 10 10	Frontenac
2740-8673 DISTRIBUTION DE PIÈCES DE CAMION ET AUTOMOBILE P.C.A. (1989) INC.	1989 10 06	Laval
2736-9677 LES DISTRIBUTIONS JASSY INC.	1989 10 10	Québec
2736-7671 DONALD CHARLAND ENTREPRENEUR-PEINTRE INC.	1989 10 10	Saint-François
2740-9655 LES ÉDITIONS LEGO INC.	1989 10 06	Longueuil
2739-4659 ÉDITIONS NOUVEAU MODULE INC.	1989 10 03	Beauharnois
2736-9073 EDUSYSTE INC.	1989 10 11	Québec
2739-4717 ENTREPRISES BOUCABLÉ INC.	1989 10 03	Longueuil
2740-8970 LES ENTREPRISES BRICONE INC.	1989 10 06	Montréal
2741-0240 LES ENTREPRISES CLAUDE ÉLÉMENT INC.	1989 10 10	Abitibi
2741-0281 LES ENTREPRISES CO-GESTEX INC.	1989 10 12	Laval
2739-4931 LES ENTREPRISES DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE G. J. LEFRANÇOIS INC.	1989 10 03	Beauharnois
2741-0224 LES ENTREPRISES DELAND 2000 INC.	1989 10 10	Iberville
2740-8988 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES CLAUDE PELLETIER INC.	1989 10 06	Longueuil
2740-8590 ENTREPRISES GER-PRO INC.	1989 10 06	Joliette
2741-0018 LES ENTREPRISES J.G. EMOND INC.	1989 10 10	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-9853 LES ENTREPRISES MAGD VÉZINA INC.	1989 10 06	Joliette
2739-4766 LES ENTREPRISES MARCEL LARENTE INC.	1989 10 04	Labelle
2739-4436 LES ENTREPRISES PAGIST INC.	1989 10 03	Laval
2740-8822 ENTREPRISES PERROVUE INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8699 ENTRETIEN MÉNAGER SERVANT ET MEUNIER INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9010 EXCAVATION ST-FRANÇOIS (1989) INC.	1989 10 05	Montréal
2736-7184 FABTECH INC.	1989 10 10	Rouyn-Noranda
2736-7614 LA FERME RICHLI INC.	1989 10 06	Frontenac
2739-4899 FINITION MARQUIS ET SAUVÉ INC.	1989 10 04	Beauharnois
2736-8646 FREINS VAL D'OR INC.	1989 10 10	Abitibi
2740-8830 FRIGOMER INTERNATIONAL INC.	1989 10 06	Montréal
2739-4741 GALERIE MANHATTAN INC.	1989 10 03	Montréal
2736-8612 GARAGE B. RIOUX INC.	1989 10 06	Mingan
2736-8331 GARAGE L. RHÉAUME INC.	1989 10 06	Québec
2740-9978 GARAGE P. JACQUES INC.	1989 10 11	Richelieu
2740-9721 GESPRO COMMUNICATIONS INC.	1989 10 10	Laval
2741-0851 GESTION ANNE-JULIE BEAUMONT INC.	1989 10 10	Québec
2736-7069 GESTION BENOIT DROUIN INC.	1989 10 10	Beauce
2740-9697 GESTION BOFARD INC.	1989 10 12	Longueuil
2740-8202 GESTION DE L'AIGUILLE ROUGE INC.	1989 10 04	Longueuil
2740-9119 GESTION D'ASSURANCE RACETTE ET MARCIL INC.	1989 10 05	Montréal
2741-0034 GESTION EDMOND FOURNIER & FILS INC.	1989 10 10	Terrebonne
2741-0190 GESTION FINANCIÈRE BOUDREAULT, SIROIS & ASS. INC.	1989 10 10	Terrebonne
2740-9705 GESTION GERBEAU INC.	1989 10 10	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2736-9032 GESTION HÔTELIÈRE F.G. INC.	1989 10 10	Québec
2740-9168 GESTION IMMOBILIÈRE UBAC INC.	1989 10 06	Laval
2740-8905 GESTION IMMOBILIÈRE + INC.	1989 10 12	Montréal
2740-8178 GESTION INFORMATIQUE PAMATECH INC.	1989 10 04	Joliette
2740-8145 GESTION JACBER INC.	1989 10 04	Iberville
2740-9515 GESTION J.M.J. POISSANT INC.	1989 10 10	Longueuil
2736-9735 GESTION L.D. BOISVERT INC.	1989 10 11	Québec
2740-8426 GESTION MARCEL THOUIN INC.	1989 10 05	Montréal
2741-0059 GESTION MARLAC INC.	1989 10 10	Labelle
2736-7630 GESTION RP2 INC.	1989 10 10	Québec
2736-8091 GESTION STÉPHAN HUOT INC.	1989 10 10	Québec
2740-8046 LES GESTIONS 3BL INC.	1989 10 05	Laval
2740-9606 LES GESTIONS A.K.D. LTÉE A.K.D. MANAGEMENT LTD.	1989 10 06	Longueuil
2740-8574 GESTIONS GRACIELA INC. GRACIELA HOLDINGS INC.	1989 10 05	Montréal
2740-9556 GES-COM PLUS INC.	1989 10 10	Terrebonne
2740-9770 GIRCO 2000 INC.	1989 10 11	Montréal
2741-0208 GOLF IMPACT INC.	1989 10 10	Joliette
2741-0117 GROUPE GAMALA INC.	1989 10 10	Terrebonne
2741-0489 LES HABITATIONS ALAIN LALIBERTÉ INC.	1989 10 10	Terrebonne
2741-0216 LES HABITATIONS LA POINTE INC.	1989 10 10	Longueuil
2739-4733 LES HABITATIONS VI-ZE AU INC.	1989 10 04	Beauharnois
2741-0406 ILLUSIONS DESIGN INC.	1989 10 10	Terrebonne
2739-4865 LES IMMEUBLES 1,315 DE MAISONNEUVE INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8525 LES IMMEUBLES GILBERT BAZINET INC.	1989 10 05	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-8319 LES IMMEUBLES ROSEL INC.	1989 10 04	Montréal
2740-9093 IMMO-DEVCO INC.	1989 10 06	Joliette
2740-9358 IMPRIMERIE C.M. DAVIAU INC.	1989 10 11	Montréal
2740-8806 INGEFIE INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-8863 LES INVESTISSEMENTS ANDON INC. ANDON INVESTMENTS INC.	1989 10 10	Montréal
2740-8061 INVESTISSEMENTS AU GROS BEDON INC.	1989 10 05	Terrebonne
2739-4873 LES INVESTISSEMENTS BIRDIE INC.	1989 10 04	Montréal
2739-4881 LES INVESTISSEMENTS HAFEZ INC.	1989 10 04	Montréal
2740-8541 LES INVESTISSEMENTS LOUISE CHATEL INC.	1989 10 05	Saint-Hyacinthe
2740-8459 LES INVESTISSEMENTS P.J. & J.A. INC. P.J. & J.A. INVESTMENTS INC.	1989 10 04	Laval
2740-9135 LES INVESTISSEURS P.M.L.G.B. INC.	1989 10 06	Gaspé
2736-9107 JS GENEBAU HOCKEY INC.	1989 10 11	Québec
2740-8962 J.A.D. CONCEPT INC.	1989 10 06	Longueuil
2740-8897 LAFTAR ÉTANCHÉITÉ INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9382 LATULIPPE CONSULTANTS INC.	1989 10 06	Longueuil
2740-8392 LOCATION D'ÉCHAFAUDS ÉRECTOFAST LTÉE	1989 10 04	Laval
2740-9390 LOCATION R.G.R. INC.	1989 10 06	Roberval
2741-0083 L.G. BUREAUTIQUE INC.	1989 10 10	Abitibi
2736-8638 MAISON A. PELLETIER INC.	1989 10 10	Kamouraska
2637-8380 LA MAISON J.C.V. INC.	1989 10 10	Québec
2740-8665 MANUFACTURATION ET RÉUSINAGE E.T.R. (1989) INC.	1989 10 06	Laval
2739-4428 MANUPAC INC.	1989 10 03	Montréal
2740-9531 MARCHÉ TRICOLORE INC.	1989 10 10	Montréal
2736-8463 MATÉRIAUX JULIE PELCHAT INC.	1989 10 12	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-8517 MATÉRIEL DE CARROSSERIE MCL INC.	1989 10 04	Laval
2740-9911 MÉLANIC TRANSPORT INC.	1989 10 11	Iberville
2736-8398 MILI-CO INC.	1989 10 11	Québec
2736-7655 MINI-EXCAVATION L.R.B. INC.	1989 10 10	Chicoutimi
2739-4949 MODULES Y. D. INC.	1989 10 05	Laval
2740-9804 MUSIQUE LE DISCRET QUÉBEC INC.	1989 10 06	Saint-François
2736-9081 NETTOYAGE P.L. MURRAY INC.	1989 10 10	Gaspé
2740-8475 NETTOYEUR ET CORDONNERIE APPOLON INC. APOLLO DRY CLEANER AND SHOE REPAIR INC.	1989 10 03	Montréal
2740-9820 NUANCE MULTIMÉDIA INC.	1989 10 06	Montréal
2739-4980 LE PAIN DU ROY (1989) INC.	1989 10 03	Joliette
2740-9499 AU PANIER SOLEIL INC.	1989 10 10	Saint-Hyacinthe
2740-8483 PAPIERS ORFORD INC.	1989 10 04	Drummond
2739-4410 PAPILLOTE ETCETERA INC.	1989 10 03	Montréal
2740-9051 PARC CORPORATIF PAPINEAU-LAVAL INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9838 LES PEINTRES ISA INC. ISA PAINTING INC.	1989 10 11	Montréal
2740-8368 PLACE DES CORMIERS INC.	1989 10 04	Joliette
2740-8053 PLACE FRASER INC.	1989 10 05	Saint-François
2740-9408 PLACEMENTS AMEDCO INC.	1989 10 06	Montréal
2741-0455 PLACEMENTS MONT-CARMEL INC.	1989 10 12	Montréal
2741-0463 PLACEMENTS ROYAL ROUSSILLON INC.	1989 10 10	Longueuil
2741-0430 LES PLACEMENTS Y.P. MÉNARD INC.	1989 10 10	Bedford
2736-8992 PLANTATIONS A.J.R. INC.	1989 10 06	Beauce
2741-0075 POMPAGE ST-PIE INC.	1989 10 10	Saint-Hyacinthe
2741-0273 LES POMPES À BÉTON BEAUVAL INC.	1989 10 12	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-9366 PRIX SURPRISE ST-LAURENT INC.	1989 10 06	Montréal
2740-9713 PRO PELOUSES POIRIER INC.	1989 10 10	Montréal
2740-8871 PRODUCTIONS A. & P. INC.	1989 10 10	Laval
2740-8889 LES PRODUCTIONS BOULE DE NEIGE INC.	1989 10 10	Arthabaska
2740-9564 LES PRODUCTIONS ZAQ INC.	1989 10 10	Montréal
2736-6293 PROFOR IMPORT-EXPORT INC.	1989 10 06	Québec
2740-9374 P. M. LEDOUX CHAUFFAGE INC.	1989 10 06	Montréal
2736-8133 QUÉBEC AUTO-EXPERT INC.	1989 10 11	Québec
2740-8186 RÉAL FAFARD INC.	1989 10 04	Montréal
2741-0091 RECYCLAGE SILCLE INC.	1989 10 10	Saint-Hyacinthe
2739-4329 LES REPRÉSENTANTS SÉLECTRONIQUES INC. <i>SELECTRONICS REPS. INC.</i>	1989 10 04	Terrebonne
2741-0174 RÉSEAU D'ÉCHANGE COMMERCIAL TRANSELECT INC.	1989 10 05	Laval
2741-0471 RESTAURANT LE MESNIL INC.	1989 10 10	Québec
2740-8814 RESTAURANT TRATTORIA LA PUGLIESINA INC.	1989 10 06	Montréal
2740-8608 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DANDEL INC.	1989 10 05	Joliette
2741-0109 SABLIÈRE & EXCAVATIONS J.R.M. INC.	1989 10 10	Gaspé
2740-9044 SALONS JLD & ASSOCIÉS INC.	1989 10 06	Montréal
2741-0067 LA SERRURERIE SERRU-TEK INC.	1989 10 10	Terrebonne
2741-0448 LES SERVICES BETONIQUES INC.	1989 10 10	Laval
2740-9937 SERVICES D'ÉDUCATION MYRNA HOUSEFATHER INC. <i>MYRNA HOUSEFATHER EDUCATIONAL SERVICES INC.</i>	1989 10 11	Montréal
2740-8582 SERVICES FINANCIERS L.M. INC.	1989 10 05	Longueuil
2740-9150 LES SERVICES INFO-PAIE INC.	1989 10 06	Laval
2740-8558 SILENCIEUX GRANBY INC.	1989 10 05	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2740-8947 SOCIÉTÉ DE COMMERCE BHIMANI INC. BHIMANI TRADING INC.	1989 10 10	Montréal
2736-8356 SOCIÉTÉ DE GESTION EN MANAGEMENT (SOGEM) INC.	1989 10 10	Québec
2740-8343 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS V.A. SUTTON INC.	1989 10 04	Montréal
2740-9648 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BÉRARD INC.	1989 10 06	Richelieu
2739-4774 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NELSON INC.	1989 10 04	Chicoutimi
2740-8269 SOCIÉTÉ M. COMEAU INC.	1989 10 05	Longueuil
2740-9572 SONDHI & MAYALL INC.	1989 10 10	Longueuil
2740-8079 STYLE RAFFINÉ INC.	1989 10 05	Montréal
2740-8277 ST-ARNAULT, MAROIS, JANSON & ASSOCIÉS INC.	1989 10 05	Montréal
2736-9685 SURVOL, AVION, LÉGER INC.	1989 10 06	Charlevoix
2736-9693 S.A.S. (SOCIÉTÉ ADMINISTRATIVE SAGUENAY) INC.	1989 12 01	Chicoutimi
2740-9630 TECHNIQUES DE CONSTRUCTION 2M INC.	1989 10 06	Terrebonne
2740-9309 TELESPEQ MICROTEC INC.	1989 10 06	Québec
2736-7176 TRANSPORT RÉJEAN GUAY INC.	1989 10 11	Québec
2740-8533 TRAVAUX FORESTIERS LONG & VIENS INC.	1989 10 05	Bedford
2740-8103 VENTILATION GILLES LANTHIER INC.	1989 10 06	Beauharnois
2739-4444 VOCA-TEL COMMUNICATIONS INC.	1989 10 03	Longueuil
2736-7200 W.R. MACDONALD INC.	1989 10 11	Québec
2740-9747 Y.B. - VIDÉO INC.	1989 10 12	Laval

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1626-3485 ALIMENTATION NAUD INC.	1978 05 10	1989 10 11	
1187-6471 BENOÎT ROY INC.	1968 09 13	1989 10 11	
1119-1285 BILODEAU INC.	1965 01 19	1989 10 10	
1628-4135 BOUTIQUE DE CUIR SURTOUT INC.	1978 07 19	1989 10 10	DISTINCTION LAFLAMME INC.
1336-5804 LES CRÉATIONS PAULA & BRUNA LTÉE	1973 05 24	1989 10 06	LINGERIE PAULA & BRUNA LTÉE
1252-3874 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DESLAURIERS INC.	1971 06 09	1989 10 12	
1503-7013 GEORGE DESLAURIERS (1976) INC.	1976 06 02	1989 10 11	
2551-7962 LES GESTIONS LE GRIFFON INC.	1988 05 15	1989 10 10	
1330-3763 LES IMMEUBLES DRUTAIN LIMITÉE	1973 06 01	1989 10 10	
1331-8829 LES IMMEUBLES HAUGER & HOWALDT LTÉE	1973 05 15	1989 10 10	
1118-8885 LES INDUSTRIES POLY INC.	1957 08 14	1989 10 11	
1133-2061 JACQUES LAMONT LTÉE	1964 07 17	1989 10 06	
1270-2973 LABELLE MÉTRO INC.	1971 11 30	1989 10 12	
1142-0973 MAISON NICOLAS INC.	1960 07 18	1989 10 05	
1368-9302 MONSIEUR STEERBURGER (1974) LTÉE	1974 07 08	1989 09 22	
1347-6122 RESTAURANT MACGUIRE INC.	1972 05 12	1989 10 10	1347-6122 QUÉBEC INC.

L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

683

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2736-9669 MARCHÉ ST-VALLIER INC.	MARCHÉ ST-VALLIER INC. PLACEMENTS FRANJO INC.	1989 10 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2736-7705 SERVICES D'EXPOSITIONS P.E. POITRAS LTÉE	GESTION RAYMOND POITRAS INC. SERVICES D'EXPOSITIONS P.E. POITRAS LTÉE	1989 10 11	Québec
2736-9727 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EUSTACO INC. EUSTACO REALTY INC.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EUSTACO INC. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JAGER INC.	1989 10 06	Montréal

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

684

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1215-5883 1215-5883 QUÉBEC INC.	1971 05 18	1989 09 27	de la dénomination sociale: ALADIN DECOR INC.
2315-2267 2315-2267 QUÉBEC INC.	1985 01 15	1989 09 06	de la dénomination sociale: COFFRAGES COACHE INC.
2430-3158 2430-3158 QUÉBEC INC.	1987 02 10	1989 09 22	1) de la dénomination sociale: GROUPE ROSA INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2530-9980 2530-9980 QUÉBEC INC.	1987 09 28	1989 10 10	de la dénomination sociale: LE COURS DU VIEUX TERREBONNE INC.
2531-0152 2531-0152 QUÉBEC INC.	1987 09 29	1989 10 06	de la dénomination sociale: GESTION G. MONTAGNE INC.
2545-0974 2545-0974 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1989 10 12	du district: Beauharnois
2633-0043 2633-0043 QUÉBEC INC.	1988 12 15	1989 10 06	1) de la dénomination sociale: LES ARPENTS DE LA BAIE INC. 2) du district: Longueuil
2635-9703 2635-9703 QUÉBEC INC.	1989 01 16	1989 10 10	de la dénomination sociale: SERVICES D'ENTRETIEN P.M.G. INC.
2640-5860 2640-5860 QUÉBEC INC.	1989 03 15	1989 10 10	du district: Frontenac
2641-7857 2641-7857 QUÉBEC INC.	1989 04 10	1989 10 12	du district: Chicoutimi

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2642-2972 2642-2972 QUÉBEC INC.	1989 04 18	1989 10 10	1) de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS PHIXAVIMI INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2644-2541 2644-2541 QUÉBEC INC.	1989 05 11	1989 10 11	de la dénomination sociale: INFO-CAISSES INC.
2644-4265 2644-4265 QUÉBEC INC.	1989 05 17	1989 10 11	de la dénomination sociale: TECHNO-CAISSES INFORMATIQUES INC.
2645-5741 2645-5741 QUÉBEC INC.	1989 05 03	1989 09 05	du district: Saint-François
2731-7460 2731-7460 QUÉBEC INC.	1989 07 10	1989 10 06	de la dénomination sociale: LES ÉDITIONS DLM INC.
2732-5786 2732-5786 QUÉBEC INC.	1989 06 09	1989 10 04	de la dénomination sociale: VALEURS MOBILIÈRES TLL INC. TLL SECURITIES INC.
2734-3706 2734-3706 QUÉBEC INC.	1989 07 31	1989 10 12	de la dénomination sociale: CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DES MOULINS INC.
2735-2657 2735-2657 QUÉBEC INC.	1989 08 03	1989 10 11	de la dénomination sociale: LES ALIMENTS LA QUICHERIE INC.
2738-0203 2738-0203 QUÉBEC INC.	1989 08 31	1989 09 27	1) de la dénomination sociale: GESTION ROGER LALIBERTÉ INC. 2) du district: Longueuil
2738-0492 2738-0492 QUÉBEC INC.	1989 08 31	1989 10 10	du district: Mingan
2738-8305 2738-8305 QUÉBEC INC.	1989 09 20	1989 10 11	du district: Québec
2738-9493 2738-9493 QUÉBEC INC.	1989 09 22	1989 10 06	de la dénomination sociale: Y.B.B. DISTRIBUTION INC.
1472-7283 AGENCE DE VOYAGE GRAY LINE DE MONTRÉAL INC.	1976 12 29	1989 09 12	de la dénomination sociale: 1472-7283 QUÉBEC INC.
2326-2579 ASPIRATEUR SUPER PLUS INC.	1985 08 30	1989 10 11	de la dénomination sociale: 2326-2579 QUÉBEC INC.
2440-5045 LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE MÉDICALE CANADIENNE (ARMC) INC.	1986 09 18	1989 10 10	du capital-actions
2423-7117 AUBERGE DU MALLARD INC.	1986 11 04	1989 09 11	de la dénomination sociale: VILLAS MONT-TREMBLANT

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-0950 BOUTIQUE LAURA CANADA LTÉE	1982 06 25	1989 10 11	du capital-actions
2528-3474 CADIEUX-P.A.T. INC.	1987 07 20	1989 10 06	du capital-actions
2530-0815 LE CENTRE DE COURTAGE HYPOTHÉCAIRE DE GRANBY INC.	1987 09 04	1989 10 06	de la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE BELARGAR INC.
2150-2299 COMPLEXE HÔTELIER SAPINEAU INC.	1983 01 12	1989 10 10	de la dénomination sociale: 2150-2299 QUÉBEC INC.
2437-5867 LES CONSEILLERS POUR TRAVAILLEURS ET PERSONNEL SYNDIQUÉS DU QUÉBEC INC.	1986 06 02	1989 10 11	du district: Longueuil
2526-1330 CONSTRUCTION R. LAPORTEAU INC.	1987 05 22	1989 10 11	des dispositions
1502-4516 DIFFUSION PROLOGUE INC.	1976 03 05	1989 10 11	du capital-actions
1332-9354 DISTRIBUTION F.M.F. INC.	1974 05 14	1989 10 06	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION FORME-AIDE INC.
1855-0905 D.C. ARMATURE INC.	1982 02 19	1989 10 12	du district: Joliette
2623-0292 ÉBÉNISTERIE ANDRÉ GINGRAS INC.	1988 07 11	1989 10 05	du district: Longueuil
2414-8330 LES ENTREPRISES CARROUS (1986) INC.	1986 04 01	1989 10 11	du district: Saint-Hyacinthe
2531-0525 ENTREPRISES C.M. MELOCHE INC.	1987 09 29	1989 10 12	du district: Saint-Hyacinthe
1196-1794 LES FABRICANTS ATLANTIQUES INC.	1969 12 29	1989 10 05	du capital-actions
2333-8379 LA GALERIE D'ART JORDI BONET INC.	1986 01 16	1989 10 04	de la dénomination sociale: LE CENTRE D'ART BRUNO MCINNIS INC.
2541-8773 GESTION ALINE SOUCY INC.	1987 12 04	1989 10 06	de la dénomination sociale: L'ÂGE DE PIERRE, GRANITE ET MARBRE INC.
2635-7210 GESTION AUTO-STOPPEUR INC.	1989 01 12	1989 10 10	de la dénomination sociale: GESTION NEONEX INC. NEONEX MANAGEMENT INC.
2629-9347 GESTIONS ROPHI INC.	1988 10 27	1989 10 10	1) de la dénomination sociale: STUDIO FAMILIAL INC. 2) du district: Montréal
2332-4841 GRANIGROUPE INC.	1985 12 18	1989 10 10	du capital-actions
2636-3341 IMMEUBLE MAXIM INC.	1989 01 23	1989 10 10	de la dénomination sociale: IMMEUBLES PERMAX 05-10 INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1635-1959 IMMEUBLE SYLVAIN ST-PIERRE COURTIER INC.	1979 04 03	1989 10 05	de la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE SYLVAIN ST-PIERRE INC.
2733-8821 LES IMMEUBLES PRO-DOME INC.	1989 07 14	1989 10 06	de la dénomination sociale: DIMAX COURTIER EN IMMEUBLE INC.
1111-2844 IMPRIMERIE GIBRALTAR INC.	1963 02 06	1989 09 28	du district: Laval
2539-4578 LEBLANC & LAFRANCE INC.	1987 09 30	1989 10 06	du capital-actions
2620-6441 LINGERIE JINNY INC.	1988 08 08	1989 10 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2524-3072 MAÇONNERIE RENÉ PELCHAT (1988) LTÉE	1988 05 27	1989 10 06	du capital-actions
1853-9650 MÉTALLURGIE FRONTENAC LTÉE	1982 01 08	1989 10 11	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 11
1475-7272 LES MEUBLES DECO INC.	1977 09 26	1989 10 10	1) de la dénomination sociale: J. N. CLOUTIER INC. 2) du district: Québec
2546-0809 MIGEST INC.	1988 03 02	1989 09 08	du district: Trois-Rivières
2620-0857 LES MINES SIGMA (QUÉBEC) LTÉE	1988 06 21	1989 10 04	du district: Montréal
1847-2589 OPTIQUE DE LA BAIE INC.	1981 06 04	1989 10 06	du district: Québec
2644-7649 LES PLACEMENTS FORAND INC.	1989 05 30	1989 10 12	du district: Drummond
2531-9708 LES PRODUITS AUTOBYTE INC.	1987 10 23	1989 10 12	du capital-actions
1628-0919 LES PRODUITS DE MARQUE LIBERTÉ INC.	1978 07 12	1989 10 10	du capital-actions
1472-8273 QUINCAILLERIE LOUIS-T. PARADIS INC.	1977 02 01	1989 10 10	du capital-actions
1347-6361 LES REMORQUES & FARDIERS DELOUPE INC.	1972 07 14	1989 10 06	de la dénomination sociale: DELOUPE INC.
2431-5186 LE ROYAUME DU GOLFEUR (1987) LTÉE	1987 04 03	1989 10 11	du district: Montréal
1218-6375 SEMICO INC.	1971 12 10	1989 10 06	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1480-7002 SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION R.M.C. INC.	1975 11 04	1989 10 10	du district: Saint-Maurice
2528-5768 SOJOTEK INC.	1987 07 28	1989 10 10	du district: Montréal
2310-8616 STATION SERVICE WOLFE INC.	1984 10 02	1989 10 10	de la dénomination sociale: C. L. O. TRANSPORT INC.
2545-5031 TRANSPORT REGIMAR INC.	1988 02 15	1989 10 06	du district: Beauce
2316-5145 VIDÉO JEANI INC.	1985 02 01	1989 10 10	de la dénomination sociale: CLUB VIDÉO CARNAVAL DE DEUX-MONTAGNES INC.
2733-3731 VITRERIE JOHANNAISE INC.	1989 08 01	1989 10 10	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

685

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2640-5191 2640-5191 QUÉBEC INC.	Modification	1989 09 19	1989 10 11

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

686

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2736-8117 ASSOCIATION AMÉRINDIENNE DE CANOT D'ÉCORCE INC.	1989 10 11	Maniwaki
2736-8083 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE COMMERCE DE YOGOURT ALASKA	1989 10 10	669, de Gaspé, app. 217, Île des Soeurs
2736-8141 ASSOCIATION DES THIBAUT D'AMÉRIQUE	1989 10 12	1210, avenue du Séminaire, Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2736-9024 CENTRE NATIONAL DE HAUTE PERFORMANCE EN HAND-BALL	1989 10 10	Montréal
2737-0501 LE CERCLÉ DES FERMÈRES DE ST-PIE X DE PASPÉBIAC	1989 10 12	37, 4 ^e Avenue ouest, Paspébiac
2736-9313 CERRDOC: CENTRE RÉGIONAL DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	1989 10 13	1025, Marguerite-Bourgeois, Trois-Rivières
2736-7697 CLUB DE BOXE LASALLE LASALLE BOXING CLUB	1989 10 11	55, avenue Dupras, LaSalle
2737-0519 CLUB DE BRIDGE CHICOUTIMI	1989 10 12	477, Maria Chapdeleine, Chicoutimi
2736-8455 COMITÉ DU CENTRE DES ROCHES INC.	1989 10 12	505, Principale, Grondines
2736-7606 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT LA SOURCE INC.	1989 10 10	Rivière-du-Loup
2736-9958 COMITÉ POUR LA FERMETURE DE CARRIÈRES DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (C.F.C.E.I.M.)	1989 10 11	5778, Eugène-Achard, Montréal
2737-0493 LE COMITÉ POUR UN TRAIN DE BANLIEUE POUR LA RÉGION SUD-OUEST	1989 10 12	109, rue Melba, Châteauguay
2736-9065 COUPE MONDIALE DE LA PAIX	1989 10 11	Montréal
2736-9271 CUISINE COLLECTIVE HOHELAGA- MAISONNEUVE	1989 10 10	3575, Lafontaine, Montréal
2736-8323 DIFFUSION SYSTÈME MINUIT DU QUÉBEC	1989 10 10	7485, rue Mulberry, Montréal
2736-9115 FONDATION CANADIENNE DE LA VIDÉO RELIGIEUSE	1989 10 12	4005, rue de Bellechasse, Montréal
2736-9099 FONDATION DE LA PRÉSENTATION DE MARIE (GRANBY) INC.	1989 10 11	232, rue Principale, Granby
2736-9503 FONDATION JACQUES CHARBONNEAU INC.	1989 10 12	Cowansville
2736-0957 LIGUE DE BASKET-BALL ADAPTÉ EST DU QUÉBEC	1989 10 10	1891, des Hêtres, Bernières
2736-9651 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU PLATEAU MONT-ROYAL	1989 10 12	3800, St-Hubert, app. 4, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2736-9305 LA VÉLO ROUTE TRANS-QUÉBEC	1989 10 11	25, rue Laurier, bureau 400, Hull
687		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2546-5071 ASSOCIATION LAURENTIENNE DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL	1988 03 17	1989 10 13	1) des objets 2) des dispositions
2418-7528 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA VALLÉE DE L'OR	1986 07 25	1989 10 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2168-7538 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DES CHIC-CHOCS INC.	1984 05 10	1989 10 11	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES CHIC-CHOCS INC. 2) des objets 3) des dispositions
1243-4528 LES CENTRES D'ACCUEIL DU ST-MARC-DES-CARRIERES ET ST-CASIMIR INC.	1968 02 01	1989 10 12	de la dénomination sociale: LES CENTRES D'ACCUEIL DU GROUPE L'EAU-VIVE
1639-3589 FONDATION WILBROD BHERER	1979 10 11	1989 10 10	des objets
1859-8235 LA GÎTÉE INC.	1982 07 23	1989 10 13	des objets
1643-0282 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL-MONT-ST-HILAIRE INC.	1980 03 25	1989 10 13	des objets
1365-4066 LE THÉÂTRE DES CUISINES INC.	1975 05 14	1989 10 11	1) des objets 2) des dispositions

688

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1365-2904 CIMENT MARSILLO INC.	1975 05 05	7, Place Genicourt, Lorraine
2419-4037 CLUB CHASSE ET PÊCHE DES DEUX RIVIÈRES INC.	1986 08 18	C.P. 140, rang 3, Saint-Benjamin
1265-3119 LA COMPAGNIE DE CAMIONNAGE HEALY INC.	1937 04 08	273-B, Bord du Lac, Pointe-Claire
2321-9736 CONSEIL DES CLUBS DE SERVICE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC.	1985 07 15	300, rue Berge du Canal, Saint-Pierre
1503-2923 LES MODES IVES CHEVALIER INC.	1976 04 30	3070, rue du Boulevard, bureau 1, Westmount
1844-7474 SPÉLÉO-CLUB DES CASCATELLES INC.	1981 03 31	7, rue Hébert, Cap-de-la-Madeleine
1478-3690 TAVERNE PLACE CRÉMAZIE INC.	1977 06 06	135, Val d'Ajol, Lorraine

*L'Inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

689

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2421-0882 ASSOCIATION ÉTUDIANTE 0.08 M.O.L.E.	1986 10 14	Département de Génie Chimique, Université Laval, Pavillon Pouliot, bureau 1512, Sainte-Foy
1509-5391 ASSOCIATION POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX LA LIBELLULE RÉGION BLAINVILLE-DEUX- MONTAGNES INC.	1977 12 15	865, 43 ^e Avenue, Pointe-Calumet
1360-0010 ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT DE LA MAURICIE	1974 10 16	1725, boulevard du Carmel, Trois-Rivières
1474-0633 BOIS CHIBOUGAMAU (1977) LIMITÉE	1977 02 10	801, chemin Saint-Louis, Québec
1472-5741 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL CHÉNÉVILLE NO: 3112	1953 04 22	69, rue Hôtel de ville, Chénéville

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1587-0108 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VARENNES NO: 3808	1969 12 07	2016, rue René Gauthier, Varennés
1472-5857 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-MARIE NO: 3258	1953 04 22	2011, rue Dorion, Montréal
1319-0582 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CHAMPLAIN NO: 2915	1969 11 10	623, rue Notre-Dame, Champlain
1341-5039 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE LAVAL NO. 2721	1977 05 13	709, rue Kirouac, Québec
1418-7975 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL STE-FOY, NO. 5685	1977 05 13	965, avenue Duchesneau, Sainte-Foy
2324-4015 LE CHEZ-NOUS DE MERCIER-EST INC.	1985 09 13	2720, rue des Ormeaux, Montréal
1520-7673 LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL	1968 05 16	11801, avenue Elie Blanchard, Montréal
2643-9315 CONGRÈS VIETNAMIEN DU CANADA	1989 05 05	1650, rue Berri, bureau 29, Montréal
1109-1832 CORPORATION DE COMMERCE MERCANTILE	1944 06 14	7345, boulevard Saint-Laurent, Montréal
2635-0264 CORPORATION DU FESTIVAL RÉGIONAL DE BAIE-COMEAU	1989 02 10	7, Place Lasalle, bureau 201, Baie-Comeau
1102-2068 CRESCENT FRUIT & DELICATESSEN INC.	1969 03 25	1350, de Maisonneuve ouest, Montréal
1245-4161 DONOHUE CHARLEVOIX INC.	1967 03 16	801, chemin Saint-Louis, Québec
1639-1906 DONOHUE NORMICK INC.	1979 10 02	801, chemin Saint-Louis, Québec
1364-5692 DONOHUE ST-FÉLICIEN INC.	1975 07 11	801, chemin Saint-Louis, Québec
2321-9983 GARDERIE DES TOUT-PETITS DE CENTRE FAMILIAL DE MCGILL	1985 09 05	3483 et 3487, rue Peel, Montréal
2323-8223 GROUPE D'INITIATIVE-JEUNESSE COUP DE POUCE	1985 10 22	231, rue Ouimet, Saint-Jérôme
1863-5649 JEUNÉS SPORTIFS TÉTREAUVILLE INC.	1982 11 23	6070, rue Sherbrooke est, bureau 104, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1241-3571 MARKETING DONOHUE INC.	1938 12 23	801, chemin Saint-Louis, Québec
2167-9899 MOISSON MONTRÉAL INC.	1984 07 19	9015, rue Meilleur, Montréal
1369-7198 PLACEMENTS JEANTALIS, LTÉE	1974 09 20	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2400, Montréal
1474-0625 PRODUITS FORESTIERS M.P. 1977 INC.	1977 02 10	801, chemin Saint-Louis, Québec
1337-0739 PROMOTION INDUSTRIELLE SECTEUR DE DOLBEAU INC.	1972 10 10	1030, boulevard Vézina, Dolbeau
1640-7991 LES PROMOTIONS SPORT-QUÉBEC, INC.	1980 02 11	4497, rue Alexandre, Terrebonne
1283-1640 RUSSMAND GESTION INC.	1971 10 28	3410, rue Peel, bureau 906, Montréal
1138-4229 SERGE CHABOT INC.	1969 03 26	895, rue Claude de Ramesay, Marieville
1138-9905 STUDIO SNOWDON INC.	1966 12 28	1, Westmount Square, Montréal
2553-1120 TREMPLIN-JEUNESSE INC.	1988 05 18	610, rue Querbes, bureau 14, Montréal
1508-6853 UNION GÉNÉRALE DES VIETNAMIENS AU CANADA	1978 04 10	2800, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal
1286-9368 UNIVOX CORPORATION	1965 09 27	1255, boulevard Laird, bureau 365, Montréal
2311-4184 VILLA «EXPRÈS POUR TOI»	1985 02 04	25, rue Jarry ouest, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

690

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1633-0052 ASSOCIATION DE GARDIENNAGE DE MONTRÉAL-NORD	1979 01 19	5

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1124-1973 LE BERGERAC INC.	1966 02 17	4
2158-3828 COLLÈGE DES EUDISTES DE ROSEMONT	1983 08 08	8
1360-7668 DÉRY, BARRETTE, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC.	1974 12 11	5
2548-6150 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT ÉTUDIANT	1988 03 31	11
2164-9355 FONDATION RENAUD LEMIEUX	1984 03 21	20
1633-5325 GARDERIE CANNELLE ET PRUNEAU INC.	1979 03 30	7
1643-5752 GARDERIE LES PETITS CARILLONS	1980 08 13	7
1128-4734 LEABROOKE INC.	1966 08 26	4
2546-1922 TRANSIT 24	1988 03 21	7
1480-4082 TRANSPORT GÉNÉRAL ALEX LAROCQUE INC.	1975 10 16	3

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

691

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2157-4926 2157-4926 QUÉBEC INC.	1983 06 29	1989 10 11
2166-3711 2166-3711 QUÉBEC INC.	1984 02 17	1989 10 11
2322-0189 2322-0189 QUÉBEC INC.	1985 06 03	1989 10 11
2428-0273 2428-0273 QUÉBEC INC.	1987 01 07	1989 10 11
2532-9830 2532-9830 QUÉBEC INC.	1987 11 18	1989 10 11
2552-7771 2552-7771 QUÉBEC INC.	1988 04 11	1989 10 11
1843-3284 ALIGNEMENT PIERRE MORIN INC.	1981 02 17	1989 10 11
2636-2343 ARIMAX ÉLECTRIQUE INC.	1989 01 18	1989 10 11
1631-2670 ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS DU QUÉBEC ADIQ	1978 11 14	1989 10 11

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1360-5563 AUTO ANDRÉ ST-HILAIRE INC.	1974 12 02	1989 10 11
1341-5518 BAR-SALON CHEZ CAZO INC.	1973 10 10	1989 10 11
1470-5131 BÉLANGER ET LABERGE INC.	1976 09 30	1989 10 11
2152-0283 BÉRUVA INC.	1983 02 25	1989 10 11
2168-8486 BOIS D'ÉBÉNISTERIE ET DÉCORATIF L. & L. INC.	1984 04 12	1989 10 11
1205-2999 BOUTIQUE L'EMPEREUR INC.	1971 01 08	1989 10 11
2419-9424 BOUTIQUE PASTINA INC.	1986 09 03	1989 10 11
2431-7216 BRÛLEUR PIERRE LACOMBE INC.	1987 04 03	1989 10 11
1256-6873 CLUB DUBÉ INC.	1949 04 30	1989 10 11
1273-6542 COMPAGNIE MOUNTAIN RANCHES LTÉE	1962 02 28	1989 10 11
2321-5767 CONSTRUCTION OSCAR MALENFANT INC.	1985 05 27	1989 10 11
1463-0321 LES CONSTRUCTIONS TOURBILLON INC.	1975 11 12	1989 10 11
1125-3614 DALE LABORATORIES INC.	1935 08 16	1989 10 11
1192-1236 DELTA ELECTRIC INC.	1969 11 20	1989 10 11
1629-8036 DÉPANNEUR ÉTIENNE THERRIEN INC.	1978 09 15	1989 10 11
2422-9221 DÉSIR AMOUR	1987 03 03	1989 10 11
1357-9511 LES DISTRIBUTIONS ROBERT CÔTÉ INC.	1974 07 18	1989 10 11
2322-7200 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DELTHOR INC.	1985 06 18	1989 10 11
2420-0719 ÉPICERIE BOUCHERIE CHEZ YVON INC.	1986 09 10	1989 10 11
2548-5871 EXCLUSIF BO COTON INC.	1988 02 16	1989 10 11
1853-4636 FERNAND OSTIGUY & FILS INC.	1981 12 16	1989 10 11
2536-7533 FESTIVAL FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN	1987 06 26	1989 10 11
2171-7970 FINE CUISINE «LE RENDEZ-VOUS» INC.	1984 06 20	1989 10 11
2436-2279 FONDS INDUSTRIELS PRO ACTIONS INC.	1986 04 25	1989 10 11

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1218-8249 FOURRURES NORANDA INC.	1971 10 28	1989 10 11
1171-1215 GAGNON FRÈRES NOUVEAUTÉS (DOLBEAU) LTÉE	1984 05 18	1989 10 11
1240-6088 GÉRARD BOYTE INC.	1971 06 08	1989 10 11
1212-6082 GESTION BEAUBASSIN INC.	1971 05 31	1989 10 11
2628-0479 GESTION VOB INC.	1988 11 09	1989 10 11
2321-3143 GROUPE LES PRIVILÉGIÉS	1985 06 28	1989 10 11
2329-4002 G.R.A.P. (GROUPE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES POLITIQUES)	1986 01 09	1989 10 11
2149-3937 LES HABITATIONS GRANBY LTÉE	1983 01 05	1989 10 11
1350-7033 LES IMMEUBLES RELARO INC.	1974 01 08	1989 10 11
1271-2378 LANIEL & MALOUIN INC.	1961 12 01	1989 10 11
2540-1373 LEMIEUX & THERRIEN PLÂTRIER INC.	1987 10 16	1989 10 11
1237-6612 LONGPRÉ & LOSLIER INC.	1966 01 25	1989 10 11
1147-0655 MACHINERIE IBERVILLE LTÉE	1959 05 05	1989 10 11
1131-7815 MAILHOT NETTOYEUR INC.	1963 04 30	1989 10 11
2412-6526 MICRO-VD INC.	1986 02 24	1989 10 11
1363-0132 MOCLA INC.	1975 04 18	1989 10 11
2319-2768 MUSÉE MARITIME SAVARD	1985 04 23	1989 10 11
1632-7892 NOUVEAUTÉS D'ASBESTOS INC.	1979 01 09	1989 10 11
1101-1434 PÂTISSERIE ST-ANDRÉ LTÉE	1962 05 04	1989 10 11
2165-2300 PHOTO LE TEMPS D'UN SOURIRE INC.	1984 01 25	1989 10 11
1859-6171 PIÈCES D'AUTOS BEAULIEU ET BÉDARD INC.	1982 07 16	1989 10 11
1333-3265 PIERRE POIRIER INC.	1972 12 27	1989 10 11
1852-0593 LES PLACEMENTS GILLES SAVARD INC.	1981 11 06	1989 10 11
2159-6036 LES PLACEMENTS ROBERT ET P. THÉROUX INC.	1983 08 29	1989 10 11

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1238-5316 LES PLACEMENTS R. & D. INC.	1962 10 29	1989 10 11
1131-0943 PLANTE AUTOMOBILE LTÉE	1966 07 27	1989 10 11
1356-1238 RANCH KIANA INC.	1974 04 29	1989 10 11
2329-7385 RAYMOND TURCOTTE INC.	1985 10 30	1989 10 11
1636-0737 RÉNALD DORVAL INC.	1979 05 08	1989 10 11
1851-2947 RENDEZ-VOUS DES CANTONS INC.	1981 10 13	1989 10 11
2317-2562 RÉSEAU INTERNATIONAL DES JEUNES DU QUÉBEC	1986 04 02	1989 10 11
1624-7777 RESTAURANT GOOFY INC.	1978 03 23	1989 10 11
2322-7648 SCOBUS SOREL INC.	1985 06 20	1989 10 11
2152-3105 SERVICE DE NETTOYAGE YVANNA INC.	1983 03 04	1989 10 11
2168-5581 SERVICE ÉLECTRONIQUE R. VACHON INC.	1984 04 04	1989 10 11
1623-6671 SERVICES DE SÉCURITÉ COLLINS & DOOLEY LTÉE	1978 02 20	1989 10 11
2418-2701 SOREFEC INC.	1986 07 09	1989 10 11
2152-2347 S.P.M. ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE INC.	1983 03 03	1989 10 11
1843-8093 TOITURE LECLERC & FRÈRES INC.	1981 03 04	1989 10 11
2419-0910 VIE D'OR INC.	1986 08 04	1989 10 11

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

692

Dissolution — Demandes de

2150-9005 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2150-9005 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 30 octobre 1989

63847

Pour la compagnie,
ROLANDE MÉNARD

2330-7549 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2330-7549 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 octobre 1989

63806

L'administrateur,
ROBERT BOURDUAS

2434-8906 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2434-8906 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 septembre 1989

63807

La présidente,
FRANCINE LACASSE

2541-9565 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2541-9565 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 27 octobre 1989

63848

Le président,
LIONEL MAJOR

2628-0347 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2628-0347 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 30 octobre 1989

63808

Le président,
JACQUES GRENIER

A.B. DRILLING INC.

Prenez avis que la compagnie « A.B. DRILLING INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 16 octobre 1989

63849

Le président,
MARCEL BLONDIN

A.C.L. ASSURANCES INC.

Prenez avis que la compagnie « A.C.L. ASSURANCES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 24 octobre 1989

63778

Le président,
ALBERT LEROY

ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU VILLAGE NORMAND INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU VILLAGE NORMAND INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 août 1989

63809

Pour la compagnie,
RAYMOND PUYAU

ASSOCIATION DES SCIENCES DE L'EAU DU QUÉBEC

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES SCIENCES DE L'EAU DU QUÉBEC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 octobre 1989

63779

L'administrateur,
A.J. DRAPEAU

ASSOCIATION DES USAGERS DE COMMUNICATION DE CHARLEVOIX INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES USAGERS DE COMMUNICATION DE CHARLEVOIX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hilarion, le 27 octobre 1989

63739

Le secrétaire administrateur,
OVILA DUFOUR

BOUTIQUE LE MUSICOLOGUE INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE LE MUSICOLOGUE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 19 octobre 1989

63740

Le procureur de la compagnie,
GAÉTAN BOUCHARD

BOUTIQUE MÉTRO VINGT INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE MÉTRO VINGT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 24 octobre 1989

63850

La présidente,
ÉMILIE CAMIRÉ

BOUTIQUE WESTERN ROLLAND INC

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE WESTERN ROLLAND INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Magog, le 25 septembre 1989

63810

Le président,
GEORGES PINARD

CÉRAMIQUE SHANNON INC

Prenez avis que la compagnie « CÉRAMIQUE SHANNON INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shannon, le 23 octobre 1989

63741

La présidente,
DENISE CAOQUETTE

CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENTS DUNWOODIE INC. DUNWOODIE CONSTRUCTION AND SUPPLIES INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENTS DUNWOODIE INC. — DUNWOODIE CONSTRUC-

TION AND SUPPLIES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1989

63796

La présidente,
SHEILA DUNWOODIE

CORPORATION RÉCUPÈRE ACTION DES PORTAGES INC.

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION RÉCUPÈRE ACTION DES PORTAGES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 19 octobre 1989

63797

Le président,
DANIEL ROSS

**DENIS HÉROUX ENTREPRISES LTD
LES ENTREPRISES DENIS HÉROUX LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « DENIS HÉROUX ENTREPRISES LTD — LES ENTREPRISES DENIS HÉROUX LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 octobre 1989

63742

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

ÉBÉNISTERIE L.O.M. INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉBÉNISTERIE L.O.M. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 26 octobre 1989

63780

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-LUC OUELLET

ERNEST FRÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie « ERNEST FRÈRES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 24 octobre 1989

63851

Le président,
SAM GUINTA

ERNEST GUAY & FILS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ERNEST GUAY & FILS LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 26 octobre 1989

63767

Le procureur de la compagnie,
JEAN GIRARD, notaire

GARDERIE ROYAL VALE INC.

Prenez avis que la compagnie « GARDERIE ROYAL VALE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

63743

Les procureurs de la corporation,
SHRIAR, POLAK & COOPERSTONE

GAUFRERIE LONGUEUIL INC.

Prenez avis que la compagnie « GAUFRERIE LONGUEUIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 24 octobre 1989

63781

Le président,
ALBERT LEROY

GESTION C.R.P.S. INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION C.R.P.S. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Île-Bizard, le 10 octobre 1989

63852

Le président,
CLAUDE FORTIER

GIGUÈRE ET ASSOCIÉS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « GIGUÈRE ET ASSOCIÉS LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 26 octobre 1989

63811

Le secrétaire,
JEAN-CLAUDE GIGUÈRE

INFOR (JMD) MICRO-INFORMATIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « INFOR (JMD) MICRO-INFORMATIQUE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 11 octobre 1989

63853

L'administrateur,
JEAN-MARC DESHARNAIS

KELSO INVESTMENTS LIMITED

Prenez avis que la compagnie « KELSO INVESTMENTS LIMITED » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lachute, le 27 octobre 1989

63798

Le procureur de la compagnie,
CHRISTIANE BESNER, notaire

LA GESTION JULIEN LAPIERRE INC.

Prenez avis que la compagnie « LA GESTION JULIEN LAPIERRE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 23 octobre 1989

63812

La secrétaire de la compagnie,
LORRAINE LAPIERRE

L'ASSOCIATION DES FEMMES ACTIVES DE SAINT-HUBERT INC.

Prenez avis que la compagnie « L'ASSOCIATION DES FEMMES ACTIVES DE SAINT-HUBERT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 17 octobre 1989

63782

La présidente,
MADELEINE THÉRIAULT

LA TABLE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DE MONTRÉAL

Prenez avis que la compagnie « LA TABLE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DE MONTRÉAL » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 octobre 1989

63813

Pour la corporation,
MARTIN MUNGER

LE REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS D'USINE DE PÊCHE DE NEWPORT INC.

Prenez avis que la compagnie « LE REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS D'USINE DE PÊCHE DE NEWPORT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Newport, le 23 octobre 1989

63799

Pour la compagnie,
LORENZO ALBERT

LES ATELIERS DU CHÂTEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ATELIERS DU CHÂTEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coteau-du-Lac, le 23 octobre 1989

63814

Le procureur de la compagnie,
GILLES MAROIS, notaire

LES ATELIERS SELECT INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ATELIERS SELECT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} octobre 1989

63854

La présidente,
ROLANDE CHEVREUILS

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BERNIER INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BERNIER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amos, le 4 octobre 1989

63744

Les procureurs de la compagnie,
GAGNON AYOTTE MARTINEAU MCGUIRE

LES ENTREPRISES H.V. CHICOUTIMI INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES H.V. CHICOUTIMI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

63855

Les procureurs de la compagnie,
GAUDREULT, TREMBLAY & ASSOCIÉS

LES ENTREPRISES PIERRE BOYER LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES PIERRE BOYER LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac des Îles, le 10 octobre 1989

63783

Le secrétaire-trésorier,
A. LATULIPE

LES ENTREPRISES YVES ST-ROCH INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES YVES ST-ROCH INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 30 octobre 1989

63856

Le président,
YVES ST-ROCH

LES GRILLADES TAM HUNG INC.

Prenez avis que la compagnie « LES GRILLADES TAM HUNG INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1989

63745

La secrétaire de la compagnie,
TONG, DHAN SANH

LES PRODUITS DE BOÎTES EN CARTON D'ALMA LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « LES PRODUITS DE BOÎTES EN CARTON D'ALMA LIMITÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 10 octobre 1989

63784

Le président,
ROLAND DUBÉ

**LES PRODUITS R.V. INC.
R.V. PRODUCTS INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES PRODUITS R.V. INC. — R.V. PRODUCTS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 octobre 1989

63768

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

LIBRE SERVICE NORMAND BOUTIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LIBRE SERVICE NORMAND BOUTIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 25 octobre 1989

63769

Le procureur de la compagnie,
MICHELLE FORTIN, notaire

**LIGUE DE BALLE MOLLE DU DIMANCHE
MATIN INC**

Prenez avis que la compagnie « LIGUE DE BALLE MOLLE DU DIMANCHE MATIN INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac-Échemin, le 27 octobre 1989

63815

Le secrétaire,
GERMAIN ROY

LYMBURNER & SOUTIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie « LYMBURNER & SOUTIÈRE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

63816

Pour la compagnie,
ALAIN BARBEAU

MARTY ROSBIF INC.

Prenez avis que la compagnie « MARTY ROSBIF INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 24 octobre 1989

63817

Les procureurs de la compagnie,
GAUDREAU, VAILLANCOURT & ST-PIERRE

MEUNERIE DES LAURENTIDES (1985) INC.

Prenez avis que la compagnie « MEUNERIE DES LAURENTIDES (1985) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Esprit, le 16 juin 1989

63785

Le président,
JEAN-PAUL PITRE

MEUNERIE GINGRAS INC.

Prenez avis que la compagnie « MEUNERIE GINGRAS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laverlochère, le 25 octobre 1989

63770

Le procureur de la compagnie,
ROGER MARCOTTE, notaire

QUINCAILLERIE McFADDEN INC.

Prenez avis que la compagnie « QUINCAILLERIE McFADDEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lennoxville, le 31 août 1989

63746

Le procureur de la compagnie,
ROBERT DOWNEY, notaire

**RÉFLECTEURS ALPHA LTÉE
ALPHA REFLECTORS LTD.**

Prenez avis que la compagnie « RÉFLECTEURS ALPHA LTÉE — ALPHA REFLECTORS LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1989

63818

Les procureurs de la compagnie,
FRANKEL & FRANKEL

ROBERT TRANSPORT LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ROBERT TRANSPORT LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 12 septembre 1989

63800

Le procureur de la compagnie,
JEAN-FRANÇOIS DENICOURT

ROBERT TRANSPORT (QUÉBEC) LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ROBERT TRANSPORT (QUÉBEC) LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 12 septembre 1989

63801

Le procureur de la compagnie,
JEAN-FRANÇOIS DENICOURT

SUPERMARCHÉ R. MARCHAND INC.

Prenez avis que la compagnie « SUPERMARCHÉ R. MARCHAND INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 octobre 1989

63819

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

USINAGE TRASOR INC.

Prenez avis que la compagnie « USINAGE TRASOR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tracy, le 18 octobre 1989

63747

Le procureur de la compagnie,
PIERRE QUESSY, notaire

W. CHICOINE (GASPÉ) INC.

Prenez avis que la compagnie « W. CHICOINE (GASPÉ) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gaspé, le 26 septembre 1989

63771

Le procureur de la compagnie,
PIERRE MÉLANÇON, notaire

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2785-5055 ** CAMIONNAGE HGR LTÉE	1989 10 10	M. Harry G. Rauser, 260, rue St-Henri, app. 205, La Prairie	260, rue St-Henri, app. 205, La Prairie
2792-8282 ** CORPORATION CELLULAIRE EXPRESSE C.E.C.	1989 10 10	Me Michel Blouin, 2020, rue Université, bureau 1527, Montréal	2020, rue Université, bureau 1527, Montréal
2794-4396 ** LES DISTRIBUTIONS LINCHEM INC.	1989 10 10	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2510-6030 * MARKS & SPENCER CANADA INC.	1989 10 10	M. P. André Gervais, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal
2391-5622 * MODES D'ALLAIRD'S INC.	1989 10 10	M. P. André Gervais, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal
2785-8620 ** SYSTÈMES DE HAUTE TENSION BETA, S.A. INC.	1989 10 10	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2793-1310 ** SYSTÈMES MÉCANIQUES BLUE ON WHITE LTÉE	1989 10 10	M. Claude Thibeault, 1385, rue Thibeault, Mont-Joli	1385, rue Thibeault, Mont-Joli

*L'Inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Curatelle publique — Loi sur la

Avis de qualité

Le soussigné donne avis, conformément à l'article 14 de la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à ces successions et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers les successions énumérées ci-après et la preuve de toute réclamation contre elle.

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Beudet, Yvon	676406-2	1845, rue Alfred, app. 6, Brossard	20 10 1988
Bélangier, Christian	676337-9	48, rue Lasalle, Baie-Comeau	25 11 1988
Bergevin, Pierre A.	676383-3	3475, des Tricentnaires, app. 1, Mtl	14 12 1987
Bienvenu, Guy	676372-6	1552, rue Churchill, Chambly	06 12 1988
Bolduc, François	676398-1	4723, rue St-Denis, app. 6, Montréal	20 12 1987
Brassard, Aurèle	676380-9	278, rue Roy, ville Lemoyne	17 10 1984
Brind'Amour, Daniel	676343-7	7493, Terr. Bourdeau, app. 411, LaSalle	03 01 1989
Brûlé, Adrien	676366-8	5030, rue Orléans, app. 6, Montréal	19 03 1973
Carrier, William Jr	676351-0	2452, route 235, Ste-Sabine	04 06 1988
Castonguay, Léon	676359-3	1398, rte des Pionniers, Saint-Narcisse	19 06 1988
Cayer, Jean-Marc	676410-4	555, rang des Sloans, Saint-Édouard	27 09 1986
Chambenoit, Florence	676390-8	1, place Bellerive, app. 1408, Laval	30 11 1988
Chamberland, Jean	676355-1	919, rue des Loisirs, Rivière-à-Pierre	27 06 1987
Coulombe, Maurice	676387-4	3465, rue Saint-Germain, Montréal	28 04 1989
Cousineau, Léo	676385-8	1390, rue Louvain Est, Montréal	14 04 1989
Cyr, Yvan	676352-8	Sherbrooke	11 09 1988
Demers, Jacques	676347-8	1005, rue Théberge, Marieville	13 09 1988
Desjardins, Robert-Rolland	676399-9	991, Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe	04 05 1989
Dignard, Patrick	676401-3	519, J.-Cartier, Rivière au Tonnerre	27 03 1989
Di Narzo, Sylvio	676342-9	6325, Maurice-Duplessis, app. 412, Mtl	15 09 1988
Doucet, Richard	676370-0	7430, 90 ^e Rue, Saint-Georges, Beauce	19 09 1988
Durand, Gilles	676415-3	385, Napoléon, app. 1, Québec	28 02 1989
Duval, Paul	676413-8	3480, La Pérade, app. 58, Ste-Foy	19 06 1989
Fafard, Maurice	676346-0	599, Notre-Dame, app. 505, Joliette	10 03 1989
Falardeau, Robert	676412-0	2525, avenue de Vitré, Québec	09 12 1988
Ferland, Pothier	676402-1	4850, Côte-des-Neiges, app. 1703, Montréal	15 07 1989
Filion, Rollande	676394-0	2B, rue De Roussy, Sainte-Thérèse	21 09 1987
Fortier, Jeannette	676345-2	476, Beauchamp, Le Gardeur	06 11 1986
Fortin, Edgar	676417-9	3040, boul. Saint-Joseph, Drummondville	21 03 1989
Fournier, Léonard	676373-4	1571, place Le Goff, Sainte-Julienne	28 10 1988
Fuca, Anne-Marie	676419-5	3874, chemin Vincent-Massey, Rawdon	11 08 1987
Gagnon, Michel	676360-1	811, rue Fontaine, app. 6, Joliette	12 07 1988
Gagnon, Robert	676354-4	3220, de la Gare, app. 2, Ste-Foy	13 03 1988
Gaudreau, Benoît	676340-3	900, rue Tessier, Sherbrooke	27 01 1989
Gauvin Bordeleau, Thérèse	676356-9	251, Mgr-Rhéaume Est, app. 4, Rouyn	14 12 1988
Gingras, Roland	676339-5	rue Bois-de-Boulogne, Montréal	31 08 1987
Godin, Henri	676341-1	444, rue Saint-Denis, Saint-Tite	08 04 1987
Grenier, Claude	676403-9	126, rue Saint-Jean, Disraéli	29 05 1989

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Haeck, Ginette	676374-2	3391, rue Delphis « A », Fabreville	05 10 1988
Hénault, Guy	676361-9	4714, Marquette, Montréal	10 03 1989
Janson, Gérard	676350-2	3665, Saint-Joseph, app. 4, Montréal	24 11 1986
Lacasse, Joseph Edmond Guy	676357-7	5663, rue Cartier, Montréal	23 01 1989
Lacharité, René	676379-1	1071, rue de Touraine, Boucherville	12 04 1989
Lalonde, Paul	676384-1	8996 A, rue Copernic, St-Léonard	19 04 1989
Langlois, Raymond	676349-4	2446, rue Cartier, Ste-Julienne	24 07 1987
Lapierre, Alfred	676375-9	1049, rue Marie-Anne, app. 4, Montréal	07 11 1987
Lapointe, Armand	676334-6	85, rue St-Georges, Roberval	11 07 1985
Lapointe, Nérée	676376-7	518, rue Principale, St-Eugène	02 08 1988
Laroche, Benoît	676407-0	1845, Désilets, app. 1, Québec	24 03 1989
Lavoie, René	676389-0	300, Poulin, Marieville	07 04 1989
Leblanc, Alain	676368-4	3420, Talbot, Trois-Rivières	07 02 1989
Leduc, Joseph-Édouard	676397-3	1011, rue Leduc, Prévost	24 06 1988
Maher, Guy	676392-4	333, Mgr-Nadeau, app. 3, Sorel	20 04 1988
Maheu, Éric	676338-7	325, Principale, Sainte-Cécile-de-Milton	15 12 1988
Maranda, Jean	676362-7	9040 boul. Mathieu, app. 301, Charlesbourg	16 03 1989
Marchand, Carl	676367-6	1845, ch. du Grand Rang, Saint-Charles	04 03 1989
McLaren, Jacques	676378-3	222, rue Lafontaine, Sept-Îles	17 05 1987
Ménard Chevalier, Paulette	676365-0	1351, Piette, app. 6, Joliette	11 11 1987
Méhot, Réjean	676395-7	3958, rue Lanouette, Verdun	11 04 1989
Mirandette, Robert	676377-5	159-A, ch. Traverse, St-Ignace-de-Loyola	03 06 1981
Mocanu, Gabriel	676411-2	2065, Duff Court, app. 408, Lachine	14 10 1986
Moufrage Lehan Worth, Janet	676381-7	1201, Woodland Ave, app. 1, Verdun	10 04 1989
Nault, Michel	676333-8	940, boul. Saint-Luc, Saint-Luc	30 07 1988
Normand, Gaston	676409-6	8575, De Grosbois, Montréal	11 09 1984
Osborne Pelletier, Tryphenia Mary	676408-8	90, De Méisy, Saint-Bruno	02 02 1989
Painchaud, Antonin	676393-2	63, place Mercier, app. 200, Candiac	21 11 1988
Paré, Raynald	676348-6	5210, rue Forester, Saint-Hubert	21 08 1988
Patenaude, Roger	676400-5	71, de la rue Piedmond, Vimont	21 02 1989
Pineault-Chouinard, Thérèse	676335-3	10, rue Carleton, app. 310, Baie-Comeau	21 10 1988
Pinsonneault, Michel	676364-3	17485, rue Julie, app. 6, Pierrefonds	25 09 1986
Poirier, Jérôme	676344-5	2, rue Laval, Baie-Comeau	24 02 1988
Poulin, Raymond	676386-6	707, boul. des Chutes, Beauport	24 06 1988
Provost, Lise	676391-6	11267, ave Ubald-Paquin, Mtl-Nord	22 12 1988
Rhéaume, Jean-Pierre	676405-4	1616, de Champigny, Montréal	26 07 1989
Rivest, Normand	676336-1	2191, 9 ^e rue Lac Brûlé, Chertsey	22 08 1988
Robert, Benoît	676358-5	4300, 4 ^e Avenue Est, app. 8, Charlesbourg	25 12 1988
Roche, Charles-Ernest	676418-7	2045, Marlowe ave, Montréal	02 01 1988
Roy, Léonard	676353-6	183, 6 ^e Ouest rue Nord, app. 3, Amos	20 08 1988
Sansregret, Jean-Guy	676382-5	622, rue de Lanaudière, Joliette	24 06 1989
Séguin, Paul	676371-8	136, Primeau, app. 5, Châteauguay	03 12 1987
St-Arnaud, Julien	676414-6	415, Deshaies, Trois-Rivières	04 12 1987
St-Pierre, Julien	676396-5	6080, 30 ^e Avenue, app. 2, Rosemont	09 03 1989
Théodate, Pierre-Paul	676404-7	21, rue Ouellet, Granby	17 01 1989

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Thibault, Yvon	676363-5	746, rue Laurier, Asbestos	06 07 1988
Tremblay, Charles	676388-2	280, 6 ^e Avenue, app. 1, Iberville	23 06 1989
Vanier, Albertine	676416-1	15, Godon Est, Sainte-Agathe-des-Monts	16 08 1988

63802

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
CLINIQUE MÉDICALE HURTEAU « 1986 », SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1989 09 05	1989 10 19	5212, rue Hurteau, C.P. 639, Contrecoeur, J1L 1C9

703

Le protonotaire,
GUY CHAMPAGNE

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIERE Q.M.E. (1989) <i>Q.M.E. (1989) MINERAL EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION JWK (1) <i>JWK (1) 1989 EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1989 10 13
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS PEINTRES QUÉBÉCOIS I	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DRYADE I	1989 10 18
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1989 <i>FONTENEAU RESOURCE 1989 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	L. & R. II, LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1989 10 19
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ABRIFISCINEVEST VIII	1989 10 20
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARRÉ ST-JACQUES	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE INNOVAM 112	1989 10 17
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMATION AVENTURE	1989 10 20
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES CONDOMINIUMS PLACE ST. JACQUES <i>ST. JAMES PLACE CONDOMINIUMS AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST. JACQUES <i>ST. JAMES PLACE AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1989 10 16
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROVENCHER	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE INNOVAM 111	1989 10 17

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UN HOMME AU FOYER II	1989 10 19
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST. JACQUES À BEAVER CREEK ST. JAMES PLACE & COMPANY AT BEAVER CREEK, LIMITED PARTNERSHIP	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST. JACQUES ST. JAMES PLACE & COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1989 10 13

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

696

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BABYLONE/SIMON LES NUAGES	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BABYLONE	1989 10 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CLODIBULLE	1989 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE 500 PLACE 500 AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARREFOUR HAUTE VILLE CARREFOUR HAUTE VILLE AND COMPANY, LIMITED	1989 10 25

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

707

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	Acquérir certains immeubles, de les administrer, de les gérer, et de possiblement en disposer pour réaliser un bénéfice et de prendre, seul ou en association avec d'autres, toutes les mesures nécessaires à ce qui précède: emprunter au nom de la société et hypothéquer, mettre en gage et autrement grever à cet égard les actifs de la société, en totalité ou en partie	1989 10 25

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

710

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé la nature de leurs affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO.8, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO. 8 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	Acquérir, posséder et exploiter un ou plusieurs films de vues animées	1989 10 16
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVEVENTURE	Se porter acquéreur et d'exploiter un ou des films de court ou de long métrage sur film ou bande vidéo portant visa et produits par des producteurs de films et de vidéos ainsi que de se porter acquéreur de parts dans d'autres sociétés en commandite créées aux mêmes fins qu'elle	1989 10 20

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

700

Changement de l'époque où la société doit se terminer

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'époque où la société doit se terminer:

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ÉGLISE	1999 12 31	1989 10 26

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

705

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
420-430 BOURKE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	8585, boulevard Saint-Laurent, bureau 300, Montréal, QC, H2P 2M9	1989 10 17
475, BOUL. GALLAND, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	8585, boulevard Saint-Laurent, bureau 300, Montréal, QC, H2P 2M9	1989 10 17
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉMARS VII	2015, rue Drummond, bureau 1050, Montréal, QC, H3G 1W7	1989 10 17

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS PEINTRES QUÉBÉCOIS I	3806, avenue du Parc-Lafontaine, Montréal, QC, H2L 3M6	1989 10 18
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1989 FONTENEAU RESSOURCES 1989, AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	169, rue Perreault, Val-d'Or, QC J9P 1T0	1989 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) ATLANTIS NO 3 ATLANTIS (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	1010, rue Sherbrooke Ouest, local 2401, Montréal, QC, H3A 2R7	1989 10 13
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	1600, rue DeLorimier, Montréal, QC, H2K 3W5	1989 10 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARRÉ ST-JACQUES	3429, rue Drummond, bureau 300, Montréal, QC, H3G 1X6	1989 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROVENCHER	3429, rue Drummond, bureau 300, Montréal, QC, H3G 1X6	1989 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN	1, place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal, QC, H3B 4G4	1989 10 19

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

695

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 200 TERRASSE TURCOTTE	5199, Sherbrooke Est bureau 4200, Montréal QC, H1T 3X3	1989 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉ-TÉLÉ XXVI	945, chemin Ste- Foy, Québec, QC, G1S 2L3	1989 10 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	5266, boul. St-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1	1989 10 23

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ST-MALO	5199, Sherbrooke Est bureau 4200, Montréal, QC, H1T 3X3	1989 10 23

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

711

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante a consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
FIBRO PONTON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENR	1989 10 24	255, boulevard Simard, local 112, Saint-Lambert, QC	1989 10 24

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
LORRAINE SAUVÉ*

704

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la sociétés en commandite suivante a été dissoute à la date indiquée ci-dessous:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
JUSTE POUR RIRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1988 07 22	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, QC, H3B 3V2	1989 10 16

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

699

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
FIBRO PONTON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1989 10 24	252, boulevard Simard, local 112, Saint-Lambert J4S 1W8

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
LORRAINE SAUVÉ*

702

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LABER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1989 10 16	5700, avenue Rembrandt, local PH 2, Côte-Saint-Luc, QC, H4W 3E6
LE 20 RUE JETTE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1989 10 17	5083, rue Saint-Denis, Montréal, QC, H2J 2L9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 100 & 110 LEMOYNE EST, LONGUEUIL, QUÉBEC	1989 10 17	244, rue Saint-Jacques, local 500, Montréal, QC, H2Y 1L9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE MULTIVEST NO. 2	1989 10 18	5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE GRIMPE FACILE EASY CLIMBER AND COMPANY, LIMITED	1989 10 17	2695, rue Paulus, Saint-Laurent, QC, H4S 1E9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE GVR 1989	1989 10 18	1, carré Westmount, 2 ^e étage, Montréal, QC, H3Z 2P9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPRINGROAD SPRINGROAD AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1989 10 19	1980, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC, H3H 1E8

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

701

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
ALBIG, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	160255 CANADA INC.	CENTRE-VILLE LAVAL LTÉE	1989 10 16
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉMARS VII	164465 CANADA INC.	153693 CANADA INC.	1989 10 17
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE Q.M.E. (1989) Q.M.E. (1989) MINERAL EXPLORATION AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	EXCAN MANAGEMENT II LTD GESTION EXCAN II LTÉE	NEIL WEINER	1989 10 13
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	SOCIÉTÉ DE GESTION CINÉMATOGRAPHIQUE (R.G.) INC	CINÉ-GROUP J.P. INC.	1989 10 20
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES GRANDS PEINTRES QUÉBÉCOIS I	2741-0711 QUÉBEC INC.	FRANÇOIS FERMAND	1989 10 18
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1989 FONTENEAU RESOURCES 1989 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	170065 CANADA INC.	2626-4887 QUÉBEC INC.	1989 10 19
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) ATLANTIS NO 3 ATLANTIS (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	NEONEX MANAGEMENT INC.	ATLANTIS FILMS LIMITED	1989 10 13
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	2740-8681 QUÉBEC INC.	2632-2230 QUÉBEC INC.	1989 10 20

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

697

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 200 TERRASSE TURCOTTE	2531-7835 QUÉBEC INC.	2525-8278 QUÉBEC INC.	1989 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BABYLONE/SIMON LES NUAGES	2629-5360 QUÉBEC INC.	PRO. DU REGARD INC.	1989 10 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉ-TÉLÉ XXVI	PAN OCEANIC VIDEO INC.	SOCIÉTÉ DE GESTION CINÉMATOGRAPHIQUE (R.G.) INC.	1989 10 26

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FADOSI	2636-1006 QUÉBEC INC.	2632-2230 QUÉBEC INC.	1989 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ST-MALO	2426-9250 QUÉBEC INC.	152106 CANADA INC.	1989 10 23

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

706

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
FONDS CCFL À HAUT RENDEMENT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CCFL HIGH YIELD FUND AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP i2.6lc1010, rue Sherbrooke Ouest, local 2210, Montréal, QC, H3A 2R7	1989 10 13	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANIMAX	1600, rue Delorimier, Montréal, QC, H2K 3W5	1989 10 20

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

698

Ministères — Avis concernant les

Assemblée nationale

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Canada
Province
de Québec

ÉLIZABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale se trouve convoquée en vue de l'expédition des affaires pour le 21 novembre 1989, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la convoquer pour le 28 novembre 1989.

À CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir le 21 novembre prochain, vous convoquons par les présentes pour le 28 novembre 1989 et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date, à l'Hôtel du Parlement, en la ville de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., C.D., lieutenant-gouverneur de la dite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingtième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-neuf et de Notre Règne le trente-huitième.

Par ordre,

*Le secrétaire général de
l'Assemblée nationale,
PIERRE DUCHESNE*

404-33-14

Énergie et Ressources**Divers**

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner entre vifs les lots visés au présent avis pour la période fixée

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), le ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 56 à 68, 68A, 69 à 81, 85, 90 à 109, 118 à 126, 128, 129, 159 à 163, 489, 490, 516 à 552, 554, 555, 557 à 562, 564 à 573, 575, 576, 578 à 584, 619 à 650, 651, 653 à 723, 763 à 892, 1949, 1951 à 1956, 1979 à 1983, 1985, 1987 à 1990, 1993 à 1998, 2001, 2002, 2048, 2051, 2069, 2070, 2082, 2098, 2099, 2113, 2116 et leurs subdivisions respectives du cadastre du village de Coaticook situé dans la division d'enregistrement de Coaticook;

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le régistrateur ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis;

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis:

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 27 novembre 1989 et se terminera le 11 décembre 1989 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 56 à 68, 68A, 69 à 81, 85, 90 à 109, 118 à 126, 128, 129, 159 à 163, 489, 490, 516 à 552, 554, 555, 557 à 562, 564 à 573, 575, 576, 578 à 584, 619 à 650, 651, 653 à 723, 763 à 892, 1949, 1951 à 1956, 1979 à 1983, 1985, 1987 à 1990, 1993 à 1998, 2001, 2002, 2048, 2051, 2069, 2070, 2082, 2098, 2099, 2113, 2116 et leurs subdivisions respectives du cadastre du village de Coaticook situé dans la division d'enregistrement de Coaticook.

Québec, le 26 octobre 1989

*La ministre de l'Énergie
et des Ressources,
LISE BACON*

708

**Projet de loi d'intérêt privé —
Avis de présentation d'un**

**Municipalité de Saint-Joseph-de-Deschambault
et**

Municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf

Avis est, par les présentes, donné que les municipalités de Saint-Joseph-de-Deschambault et Notre-Dame-de-Portneuf s'adresseront, comme requérantes, au Parlement du Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé autorisant la municipalité de Saint-Joseph-de-Deschambault à verser une compensation à la municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf pour tenir compte de la vocation industrielle restreinte du parc industriel de la municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Sainte-Foy, le 1^{er} novembre 1989

Les procureurs,

TREMBLAY BOIS MIGNAULT
DUPERREY ET LEMAY, *avocats*

63864

Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal présentera au Parlement du Québec un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet d'amender certains articles de sa charte tels qu'approuvés et ratifiés par les membres de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 15 juin 1988.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 25 mai 1989

Le président,

ME PAUL CASGRAIN C.R.

63748

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1210-7298 BOUTIQUE FRANÇOIS VILLON INC.	1989 10 10	Aucune
1160-4527 LA CANTINE SHERBROOKE INC.	1989 10 10	Aucune
1281-4901 RAGEOT LTÉE	1989 10 10	Aucune

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

694

Statut professionnel

SARDeC

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q. c. S-32.1), avis est donné, par les présentes, que la Commission de reconnaissance des associations d'artistes a accordé la reconnaissance le 26 octobre 1989 à la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SAR-DeC) pour représenter: « Tous les auteurs de texte oeuvrant en langue française dans le secteur du film dans la province de Québec ».

Montréal, le 10 novembre 1989

Le secrétaire,
ME SUZANNE MORO

63865

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CONTREMAÎTRES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CONTREMAÎTRES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1989 10 19.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2731-0689

63749

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000049-891
500-05-001516-895

GAIL WEST, domiciliée et résidant au 394, des Oblats, appartement 2, ville de LaSalle, QC, partie demanderesse, contre GEORGES BARTHOLOMEW, domicilié et résidant au 307, rue Comté, ville de LaSalle, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial, Jean Guy Vaugeois, de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du 12^e jour de juillet 1989, ordonnant la licitation de l'immeuble ci-après décrit:

« Un terrain situé dans la ville de Châteauguay, terrain désigné, sur le cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, bureau d'enregistrement de Châteauguay, comme comprenant:

- A) la subdivision numéro vingt-cinq A du lot originaire numéro quarante-quatre (44-25A);
- B) la subdivision numéro vingt-six A du lot originaire numéro quarante-quatre (44-26A);
- C) la subdivision numéro vingt-sept A du lot originaire numéro quarante-quatre (44-27A); et
- D) la subdivision numéro vingt-cinq A du lot originaire numéro quarante-quatre (44-28A).

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins; avec les bâtiments qui s'y trouvent et qui portent les numéros d'immeubles 258 et 258A de la rue Aimé à Châteauguay.

Le tout apparaît sur le certificat de localisation dressé par Gilles Drolet, arpenteur-géomètre, le vingt et un (21) novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, et déposé dans ses dossiers sous le numéro 85-10423 et au rang de ses minutes sous le numéro 2520. »

La mise à prix a été fixée à 14 657,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, JOS 1V0, le TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 23 octobre 1989

63857

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-18-000065-892
705-02-000753-897

DANIEL ARBOUR, « DANIEL ARBOUR ENR. », partie demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS D'AILLEBOUST INC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Vente 1

« Un terrain situé en la municipalité de Sainte-Béatrix, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro un (ptie 1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Béatrix, division d'enregistrement de Joliette, de figure irrégulière, mesurant, ladite partie, mille cent soixante-dix pieds et neuf dixièmes (1 170,9 pi) dans sa ligne nord-est, quatre cent cinquante-neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes (459,78 pi) et cent quatre pieds et vingt-sept centièmes (104,27 pi) dans sa ligne brisée sud, six cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (664,95 pi) dans sa ligne sud-ouest et quatre cent cinquante-sept pieds (457 pi) dans sa ligne nord-ouest, et contenant une superficie totale de quatre cent six mille sept cent huit pieds carrés (406 708 pi²) ou 11,05 arpents, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est par le lot numéro 2 du même cadastre, vers le sud par un ruisseau, vers le sud-ouest et le nord-ouest par d'autres parties dudit lot numéro 1 du même cadastre et appartenant à Raymond Loyer ou représentants; sans bâtisse. Avec toutes les servitudes inhérentes. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Vente 2

« Un immeuble étant connu sous le nom de « Domaine d'Ailleboust » et situé en la municipalité de Sainte-Béatrix, connu, désigné et composé des lots suivants:

a) le lot originaire numéro deux (2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Béatrix, division d'enregistrement de Joliette, et mesurant, ledit lot, trois arpents deux perches et neuf pieds de largeur, sur vingt arpents de profondeur;

b) le lot originaire numéro trois (3), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, et mesurant, ledit lot, trois arpents (3 arp) de largeur, sur vingt arpents (20 arp) de profondeur;

c) le lot originaire numéro quatre (4), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, et mesurant, ledit lot, trois arpents (3 arp) de largeur, sur vingt arpents (20 arp) de profondeur.

À distraire dudit lot numéro 4 les parties suivantes:

i. La partie vendue à Roger Loyer en date du septième jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) suivant titre enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 255119 avec acte de correction en date du vingt-cinquième jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) enregistré sous le numéro 258709;

ii. une partie vendue à Gilles Dion, le dixième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 260012.

d) Le lot originaire numéro cinq (5), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, et mesurant, ledit lot, trois arpents (3 arp) de largeur, sur vingt arpents (20 arp) de profondeur.

À distraire cependant dudit lot numéro 5 les parties suivantes:

i. La partie qui en a été vendue à Sa Majesté suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 95643;

ii. La partie qui en a été vendue à Rolland Lamarre suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 158942;

iii. La partie qui en a été vendue à Conrad Cornellier, suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 158943;

iv. La partie qui en a été vendue à Jacques Léonard, suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 175081;

v. La partie ci-après décrite, savoir: une partie du lot originaire numéro cinq (ptie 5), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Béatrix, de figure irrégulière, et mesurant, ladite partie, trente-deux pieds et un dixième (32,1 pi) et quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes (86,5 pi) dans sa ligne courbe irrégulière nord, vingt-sept pieds (27 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds et trois dixièmes (99,3 pi) dans sa ligne est, soixante-seize pieds (76 pi) dans sa ligne irrégulière sud, cent seize pieds (116 pi) dans sa ligne ouest, quarante-huit pieds et cinquante-deux centièmes (48,52 pi) dans sa ligne courbe nord-ouest, et bornée comme suit: au nord, suivant une courbe irrégulière, par le chemin public (chemin d'entrée du Domaine), au nord-est par une autre partie dudit lot numéro 5, au sud, suivant une ligne irrégulière, par le lac Gérard, à l'ouest et dans une ligne courbe nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro 5 (chemin d'Entre-Deux-Lacs) et contenant une superficie totale de treize mille sept cent cinquante pieds carrés (13 750 pi), mesures anglaises; avec la bâtisse dessus érigée et connue sous le nom de « Maison Chamorix » et sa rallonge, ainsi qu'une remise.

vi. La partie vendue à Roger Loyer suivant acte de vente en date du septième jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)

et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 255119.

vii. La partie vendue à Denise Ducharme suivant acte de vente intervenu le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 256047.

viii. La partie vendue à Gilles Dion suivant acte de vente intervenu le dixième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 260012.

ix. La partie vendue à Michel Pelletier suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 270458.

x. La partie vendue à Michel Pelletier suivant acte de vente intervenu le quatorzième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 218265.

xi. La partie vendue à André Archambault suivant acte de vente intervenu le vingtième jour d'août mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 196982.

xii. La partie vendue à René Hébert suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 190910.

e) Le lot originaire numéro trois cent un (lot 301), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Mélanie, division d'enregistrement de Joliette, mesurant, ledit lot, trois arpents (3 arp) de largeur, sur dix arpents (10 arp) de profondeur.

f) Une partie du lot originaire numéro trois cent trois (ptie 303), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Mélanie, mesurant, ladite partie, un arpent et demi (1 ½ arp) de largeur sur dix arpents (10 arp) de profondeur et bornée comme suit: vers le nord-ouest par les terres de Sainte-Béatrix, vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 303, appartenant à Conrad Bonin ou ses représentants, du côté nord-est par le lot numéro 304 du même cadastre et du côté sud-ouest par le lot numéro 301 dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses érigées sur ledit immeuble, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes inhérentes. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette est fixé à la somme de 1 286,25 \$ pour la vente 1, à la somme de 116 618,60 \$ pour la vente 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le DIXIÈME jour de JANVIER 1990 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

63750

Labelle

Canada — Province de Québec

Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne

No 700-02-002930-874

S. 560-18-000026-893

MUNICIPALITÉ DE LAC-NOMINGUE, corporation légalement constituée, ayant un bureau sis à route 321, en la municipalité de Lac-Nomingue, district de Labelle, partie demanderesse, contre LUC LAUZON, domicilié et résidant à rang 6 Sud en la municipalité de Lac-Nomingue, district de Labelle, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de la division de Labelle Mont-Laurier, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un certain lopin de terre situé dans la municipalité de Lac-Nomingue, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trente-deux, rang 6 (32^e ptie, rg 6) au cadastre officiel du canton de Loranger, division d'enregistrement de Labelle. Cet emplacement vendu mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur du nord au sud, sur une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) de l'est vers l'ouest et telle profondeur se comptant à partir de l'emprise ouest du chemin public. La ligne de profondeur nord de tel emplacement vendu est une droite de cent quinze pieds (115 pi) parallèle à la ligne divisoire des lots 33 et 32, rang 6, et située à une distance de deux cent vingt pieds (220 pi) au sud de telle ligne divisoire. Cet emplacement vendu est borné en front, vers l'est, par ledit chemin public; en arrière, vers l'ouest, et d'un côté, vers le sud, par d'autres parties dudit lot 32, rang 6, propriété originaire d'Édouard Lapointe et constituant maintenant la propriété apparente de Réjean Varennes; et de l'autre côté, vers le nord, par une autre partie dudit lot 32, rang 6 canton de Loranger, demeurant la propriété de la venderesse pour la largeur de soixante-quinze pieds (75 pi) sur ladite profondeur de cent quinze pieds (115 pi). Tel que le tout se trouve actuellement. L'acquéreur déclare connaître ledit emplacement pour en être déjà en possession et être construit. »

La mise à prix est fixée à 102,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, Mont-Laurier, 440, boulevard Paquette, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 30 octobre 1989

63866

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-02-010560-881
505-18-000080-895

BOISERIES RAYMOND INC., corps politique légalement constitué selon la loi, ayant son siège social au 9500, boulevard Maurice-Duplessis, ville de Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **GESTION MARC VÉZINA INC.**, corps politique légalement constitué selon la loi, ayant son bureau au 11, rue Beauchemin, ville de Saint-Basile-le-Grand, district de Longueuil, partie défenderesse, et **GUYLAINE BERNIER**, résidant et domiciliée au 3800, rue Malo, ville de Brossard, district de Longueuil, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision mille huit cent trente-trois du lot originaire vingt-sept (27-1833), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 1360, 1362 et 1364, rue Lajoie, Longueuil. »

La mise à prix est fixée à 46 136,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1990 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ÉLISABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 26 octobre 1989

63772

Mingan

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Mingan
No 650-02-000119-865
S. 650-18-000012-892

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, partie demanderesse, contre **AIR SCHEFFERVILLE (1981) INC.**, corporation dûment constituée et ayant son siège social à Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – quatre-vingt-dix-huit (8-98) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances,

portant les numéros d'immeuble 226-228, rue Gagnon, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 634,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – quatre-vingt-dix-sept (8-97) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeuble 230-232, rue Gagnon, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 634,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – vingt-cinq (8-25) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 115, rue Laurentide, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 178,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – vingt-six (8-26) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 117, rue Laurentide, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 140,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREI-

ZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures
TRENTÉ.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63824

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000546-844
S. 650-18-000018-899

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ANDRÉ JACQUART LTÉE.**, corporation légalement constituée et ayant un bureau au 103, Portage-des-Mousses, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

« Les lots seize - onze, seize - douze et seize - treize (16-11, 16-12 et 16-13) du bloc seize (bloc 16), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 825, rue de la Gare, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 002,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63833

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000205-854
S. 650-18-000017-891

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **APPARTEMENT IGLOO INC.**, corporation dûment constituée et ayant un bureau au 27, rue Chaput, lac Charbonneau à Saint-Lin, district de Joliette, partie défenderesse.

« Le lot trois - un - quarante-quatre (3-1-44) du bloc trois (bloc 3), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le Territoire du Nouveau-Québec, municipalité de Schefferville; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeuble 525-527, rue Houston, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 059,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DOUZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63827

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000252-856
S. 650-18-000024-897

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **EUGÈNE BACON**, domicilié et résidant au 121, rue Gagnon, Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit - cent vingt-trois (8-123) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 121, rue Gagnon, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 178,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63835

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000236-859
S. 650-18-000014-898

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **CENTRE D'ACHAT MARC JACOB LTÉE.**, corporation dûment constituée et ayant un bureau au 1273, Villa-des-Bois, à l'Ancienne Lorette, district de Québec, partie défenderesse.

« Un certain lopin de terre ou emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot trois – un – trente-quatre (3-1-34) du bloc trois (bloc 3), aux plan et livre de renvoi du cadastre pour le Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet à ce bail emphytéotique consenti par la Couronne, en faveur de M. Sylva Gagnon en date du 10 juin 1958, devant Me Raymond Cossette, enregistré à la division d'enregistrement de Québec, le 21 juin 1958, sous le numéro 444070, portant les numéros d'immeuble 164-166, Montagnais. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 850,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63825

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000537-845
S. 650-18-000016-893

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ENTREPRISES LUCIEN JACQUART INC.**, corporation dûment constituée et ayant un bureau au 27, rue Chaput, lac Charbonneau, Saint-Lin, district de Joliette, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot trois – un – trente-cinq (3-1-35) du bloc trois (bloc 3), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec, ville de Schefferville; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet à toutes les charges et servitudes quelconques, actives ou passives résultant de ce bail emphytéoti-

que consenti par sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux termes de cet acte en date du 4 novembre 1958, passé devant Me G.F. Bourke, enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Québec à Québec, le 7 novembre 1958, sous le numéro 450358, portant les numéros d'immeuble 160-162, Montagnais, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 204,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures TRENTE.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63836

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000223-857
S. 650-18-000026-892

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ÉQUIPE DES JEUNES CATHOLIQUES À L'OEUVRE INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 717, avenue Monk, Sainte-Foy, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – cent quatre-vingt-dix-huit – deux – deux (8-198-2-2) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 317, rue Laurentide, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 627,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – cent quatre-vingt-dix-huit – deux – un (8-198-2-1) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 319, rue Laurentide, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 627,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63829

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000196-889
S. 650-18-000025-894

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Fleming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre MARIE ERLA CORNET, domiciliée et résidant au 1625, rue Coumartin, Saint-Hubert, QC, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit - cent quatre-vingt-quatorze - huit (8-194-8) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 316, rue Redmond, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 950,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit - cent soixante-deux - douze - un (8-162-12-1) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 216, rue Redmond, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 874,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipi-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit - cent soixante-deux - douze - deux (8-162-12-2) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 218, rue Redmond, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 874,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DOUZE heures TRENTE.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63826

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000301-885
S. 650-18-000020-895

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Fleming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre GILLES LAROSE, domicilié et résidant au 250, rue Green, appartement 3, Saint-Lambert, district de Longueuil, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Schefferville, connu et désigné comme étant une partie du lot seize - vingt-quatre (16-24) du bloc seize (bloc 16) du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec, district électoral de Duplessis, division d'enregistrement de Sept-Îles, mesurant dans sa ligne nord-ouest cent quatre-vingts pieds (180 pi), mesurant dans la ligne courbe nord-est quarante-sept pieds et quatre-vingts centièmes de pied (47,80 pi) et dans la ligne droite nord-est vingt-sept pieds (27 pi), mesurant dans la ligne sud-est cent quatre-vingts pieds (180 pi), mesurant dans la ligne droite sud-ouest vingt-sept pieds (27 pi) et dans la ligne courbe sud-ouest trente-six pieds et huit centièmes de pied (36,08 pi), et borné comme suit: au nord-ouest par partie du lot 16-P.24 du même cadastre, au nord-est par partie du bloc 16 du même cadastre non subdivisée, au sud-est par le lot 16-23 du même cadastre et au sud-ouest par le lot 16-8 (rue), le tout de mesures anglaises, plus ou moins; avec deux bâtisses dessus érigées situées chemin de la Gare en la ville de Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication,

soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 57,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Le lot huit – cent cinquante-huit – quatre (8-158-4) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec, ville de Schefferville; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 241, rue A.P.-Low, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 349,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à TREIZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63834

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000309-870
S. 650-18-000023-899

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre CLAUDE LATOUR, domicilié et résidant au 142, rue Knob-Lake, Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la ville de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – cent soixante – trois (8-160-3) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 142, rue Knob-Lake, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 121,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUINZE heures TRENTE.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63830

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000249-852
S. 650-18-000027-890

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre ISAAC PIEN, demeurant et domicilié au 119, rue Lorraine, Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé en la cité de Schefferville, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot huit – cent soixante et un – quatre – un (8-161-4-1) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 119, rue Lorraine, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 893,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63838

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada – Province de Québec
Cour du Québec – District de Mingan
No 650-02-000553-840
S. 650-18-000022-891

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre PLACE LE RELAIS SCHEFFERVILLE INC., corporation dûment constituée et ayant un bureau au 103, Portage-des-Mousses, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

« Le lot huit – cent soixante et onze – cinq (8-171-5) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du

Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec et y compris également les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par le vendeur pour compléter son exploitation et portant le numéro d'immeuble 164, rue Laurentide, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 950,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUINZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63831

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000208-858
S. 650-18-000019-897

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre VINCENT RICHARD, domicilié et résidant à Rexton, comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick, partie défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot seize - trente-quatre (16-34) du bloc seize (bloc 16) du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec dans la ville de Schefferville, district électoral de Duplessis, division d'enregistrement de Sept-Îles, contenant en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²), mesure anglaise, portant le numéro d'immeuble 1055, rue de la Gare, Schefferville; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 399,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Le lot seize - trente-cinq (16-35) du bloc seize (bloc 16), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1065, rue de la Gare, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 95,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63828

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000295-889
S. 650-18-000015-895

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre REINAUD SALVAIL, domicilié et résidant à Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot huit - vingt-deux (8-22) du bloc huit (bloc 8), aux plan et livre de renvoi officiels du Territoire du Nouveau-Québec; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la résidence portant le numéro d'immeuble 101, rue Laurentide à Schefferville, province de Québec. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 140,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures TRENTE.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63837

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Mingan
No 650-02-000576-841
S. 650-18-000021-893

VILLE DE SCHEFFERVILLE, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social au 505, rue Flemming, Schefferville, district de Mingan, partie demanderesse, contre **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SCHEFFERVILLE INC.**, corporation dûment constituée et ayant un bureau aux 525/527, rue Ruth, Schefferville, district de Mingan, partie défenderesse.

« Les lots trois - un - trente-huit et trois - un - quarante (3-1-38 et 3-1-40) du bloc trois (bloc 3) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Territoire du Nouveau-Québec, portant les numéros d'immeuble 525/527, rue Ruth, Schefferville. »

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 6 840,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures TRENTE.

Sept-Îles, le 30 octobre 1989

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

63832

Bref d'exécution de Terris
Canada - Province de Québec
Cour municipale - District de Mingan
No 3012
S. 650-18-000004-899

Ville de Sept-Îles, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 546, avenue Dequen, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ÉQUIPEMENT BRADOR LTÉE**, 134, rue Lauzanne, local 404, Gatineau, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, mis en cause.

« Les resubdivisions un et deux de la subdivision un du lot originaire mille cent trente-deux (1132-1-1 et 1132-1-2), du rang Deux (rg II), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letelier; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 49 869,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble

portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Denys Locas & Associés, huissiers
C.P. 231, Sept-Îles, Qc
G4R 4K5
Tél.: (418) 962-5267

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

63867

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Montréal
No 500-02-020129-891

CAISSE POPULAIRE ST-RAYMOND, partie demanderesse, contre **PIERRE QUESNEL**, domicilié et résidant au 2253, Gascon, appartement 3, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et le **RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur l'avenue Gascon en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le numéro cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-102), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus construite portant le numéro 2253 de ladite avenue Gascon, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 88 855,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, soit 44 427,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 octobre 1989

63822

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010485-884

FINANCIAL TRUST COMPANY, corporation dûment constituée suivant la loi, ayant un établissement dans la ville de Montréal, district de Montréal, 630, boulevard Dorchester Ouest, bureau 900, partie demanderesse, contre RUNISE HOLDINGS INC., corporation dûment constituée suivant la loi, dont le dernier établissement connu dans la ville de Montréal, district de Montréal, était situé au 1115, rue Sherbrooke Ouest, bureau 305, et DENISE BRUMBY, domiciliée et résidant dans la ville de Montréal, district de Montréal, et dont le dernier domicile connu était au 3410, rue Peel, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Walker, Montréal, lequel terrain est désigné comme étant constitué des subdivisions numéros quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385-97 et 98), figurant sur le cadastre de la paroisse de Montréal; avec le bâtiment qui s'y trouve, portant le numéro d'immeuble 721, rue Walker, Montréal, et dont le mur nord-est est mitoyen. Sous réserve d'un droit de passage d'exercice commun sur les ruelles désignées comme étant les lots numéros 385-99 et 385-115. En l'état où ledit immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits s'y rattachant ainsi que ses accessoires, le tout, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 44 455,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 octobre 1989

63823

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000835-897
S. 200-18-000129-898

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre DENIS CORMIER ET AL., agent immobilier, résidant et domicilié au 3295, boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision cent deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-102) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes des subdivisions un et deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-1 et 2) du susdit cadastre.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec. »

La mise à prix est fixée à treize mille trois cent vingt dollars (13 320,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63787

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000834-890
S. 200-18-000128-890

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre DENIS CORMIER ET AL., agent immobilier, résidant et domicilié au 3295, boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision deux cent un du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-102) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes des subdivisions un et deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-1 et 2) du susdit cadastre.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble boulevard Neuviale, Duberger, Québec. »

La mise à prix est fixée à dix mille neuf cent soixante et un dollars et vingt-cinq cents (10 961,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63788

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000836-895
S. 200-18-000130-895

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre DENIS CORMIER ET AL., agent immobilier, résidant et domicilié au 3295, boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision cent un du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-101) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes des subdivisions un et deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-1 et 2) du susdit cadastre.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble boulevard Neuviale, Duberger, Québec. »

La mise à prix est fixée à treize mille trois cent vingt dollars (13 320,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63789

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000837-893
S. 200-18-000131-894

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre DENIS CORMIER ET AL., agent immobilier, résidant et domicilié au 3295, boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision deux cent deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-202) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes des subdivisions un et deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-1 et 2) du susdit cadastre.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec. »

La mise à prix est fixée à dix mille neuf cent soixante et un dollars et vingt-cinq cents (10 961,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63790

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000838-891
S. 200-18-000132-892

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre DENIS CORMIER ET AL., agent immobilier, résidant et domicilié au 3295, boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision A zéro un du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-A-01) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes des subdivisions un et deux du lot originaire numéro mille cinquante et un (1051-1 et 2) du susdit cadastre.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble boulevard Neuviale, quartier Duberger, Québec. »

La mise à prix est fixée à huit mille six cent deux dollars et cinquante cents (8 602,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63791

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.B. 350-05-000097-897
S. 200-18-000137-891

LES HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 255, rue du Parc, Saint-Joseph, comté et district de Beauce, G0S 2V0, demanderesse, contre PARNICO (2624-2503 QUÉBEC INC.), corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3980, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, a/s Me Alain Béland, 581, route Lagueux, Bernières ou Dame Parise Loukic, 936, rue des Provenches, Saint-Nicolas, et 2538-8307 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1195, Lavigerie, local 150, Sainte-Foy, QC, défendeurs.

« Un terrain situé dans la municipalité de Val-Bélaire, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante-dix, subdivision numéro vingt et un, resubdivision numéro trente-cinq (270-21-35) du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre mille cent soixante-deux dollars et cinquante cents (4 162,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989 63795

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002558-893
C.M.B. C 136-88
S. 200-18-000124-899

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 10, de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, QC, demanderesse, contre CIE D'IMMEUBLES COURVILLE LTÉE, 133, rue de la Chaudière, Saint-Nicolas, QC, défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-cinq du lot originaire numéro un du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport (145-1), division d'enregistrement de Québec. Localisation: avenue Dussault, Beauport. »

La mise à prix est fixée à six dollars et quatre-vingt-treize cents (6,93 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989 63793

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002791-890
C.M.B. C 137-88
S. 200-18-000148-896

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social du 10, de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, QC, demanderesse, contre ANDRÉ DIONNE, 7448, des Platanes, Orsainville, QC, et JEAN LEMIEUX, 7448, des Platanes, Orsainville, QC, défendeurs.

« Un emplacement connu et désigné comme étant:

a) la subdivision soixante et un du lot originaire quatre cent soixante-treize (473-61) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec;

b) la subdivision soixante-deux du lot originaire quatre cent soixante-treize (473-62) dudit cadastre;

c) la resubdivision deux de la subdivision soixante du lot originaire quatre cent soixante-treize (473-60-2) audit cadastre;

d) la resubdivision six de la subdivision un du lot originaire quatre cent soixante-dix-sept (477-1-6) audit cadastre;

e) la resubdivision deux de la resubdivision cinq de la subdivision un du lot originaire quatre cent soixante-dix-sept (477-1-5-2) audit cadastre.

Avec bâtisses dessus construites et sises au 29, rue Tremblay, Beauport, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cinquante-trois mille deux cent quatre-vingts dollars (53 280,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989 63794

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002559-891
C.M.B. C 149-88
S. 200-18-000143-899

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 10, de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, QC, demanderesse, contre **MARK TREMBLAY**, 58, chemin du Brûlé, Lac-Beauport, QC, défendeur.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent trois (803-ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur en front sur la rue Noël comme à l'arrière (côté est) par environ cent quatre pieds (104 pi) dans ses côtés nord et sud ou toute la mesure pouvant exister entre la rue Noël (lot 803-7) et la ligne ouest du lot 803-1 du même cadastre; borné au nord par l'emplacement appartenant à Robert Careau, à l'est par le lot 803-1, au sud par l'emplacement de Jacques Pagé et à l'ouest par la rue Noël (803-7); le tout mesures anglaises et plus ou moins. Localisation: rue Claude à Beauport. »

La mise à prix est fixée à huit cent vingt-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (826,95 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 novembre 1989

63792

Rimouski

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-05-000174-89-3
100-18-000021-899

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANGÈLE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Angèle-de-Mérici, district de Rimouski, partie demanderesse, contre **BELEBE INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Angèle-de-Mérici, district de Rimouski, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local 33.04, Rimouski, partie mise en cause.

« a) Un immeuble situé en la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, connu et désigné comme étant une partie du lot cent six (ptie 106) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant, mesures anglaises et approximatives, trente-huit pieds et six dixièmes (38,6 pi) en son côté nord (chemin), cinquante et un pieds et sept

dixièmes (51,7 pi) en son côté sud-ouest, cent soixante-trois pieds et cinquante-sept centièmes (163,57 pi) en son côté nord-ouest, cent quarante-sept pieds et trente-deux centièmes (147,32 pi) et quarante-trois pieds et huit dixièmes (43,8 pi) en son côté sud-est, borné vers le nord au chemin public (boulevard de la Vallée), au sud-est à partie du lot 106, vers le sud-ouest à partie du lot 108 et vers le nord-ouest à partie du lot 107, circonstances et dépendances. Ledit terrain ayant une superficie approximative de huit mille six cent trente et un pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (8 631,2 pi²) (m.a.);

b) un terrain situé en la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, connu et désigné comme étant une partie du lot cent sept (ptie 107) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant, mesures anglaises et approximatives, quarante-neuf pieds (49 pi) en front, au chemin public (boulevard de la Vallée), cent quarante-six pieds et un dixième (146,1 pi) en son côté nord-ouest, quarante-cinq pieds (45 pi) en son côté sud-ouest et cent soixante-trois pieds et cinquante-sept centièmes (163,57 pi) en son côté sud-est; borné vers le nord au chemin public (boulevard de la Vallée), vers le sud-ouest à partie du lot 106 ci-dessus décrite, vers le sud-ouest à partie du lot 108 ci-après décrite, vers le nord-ouest au lot cent neuf (109) tous dudit cadastre, avec circonstances et dépendances. Ledit terrain ayant une superficie approximative de sept mille quarante-deux virgule neuf pieds carrés (7 042,9 pi²) (m.a.);

c) un autre terrain situé en la susdite municipalité, connu et désigné comme étant une partie du lot cent huit (ptie 108), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant, mesures anglaises et approximatives, quatre-vingt-seize pieds et sept dixièmes (96,7 pi) en son côté nord-est, quatorze pieds (14 pi) en son côté sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes (95,4 pi) en son côté sud-ouest et vingt-cinq pieds et huit dixièmes (25,8 pi) en son côté nord-ouest; borné vers le nord-est à parties des lots 106 et 107 dudit cadastre et ci-dessus décrites, vers le sud-est à partie du lot 108, vers le sud-ouest à partie dudit lot 108 ci-après décrite et vers le nord-ouest à partie du lot 109, avec circonstances et dépendances. Ledit terrain ayant une superficie approximative de mille huit cent quatre-vingt-dix-sept virgule deux pieds carrés (1 897,2 pi²) (m.a.);

d) un autre terrain situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant une partie du lot cent huit (ptie 108), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, pouvant être décrit plus précisément comme suit, savoir: partant d'un point « A » situé sur la ligne séparative des lots 108 et 109 dudit cadastre à environ cent soixante et onze pieds et neuf dixièmes (171,9 pi) du chemin public (boulevard de la Vallée); de ce point, dans une direction sud-est sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes (95,4 pi) jusqu'à un point « B »; de ce point, dans une direction nord-est sur une distance de quatorze pieds (14 pi) jusqu'à un point « C » situé sur la ligne séparative des lots 108 et 106 dudit cadastre; de ce point, dans une direction est-sud-est, une distance de quatre-vingts pieds et quarante et un centièmes (80,41 pi) jusqu'à un point « D »; de ce point, dans une direction sud-sud-est, une distance de cent soixante-quatre pieds et un dixième (164,1 pi) jusqu'à un point « E »; de ce point, dans une direction sud-sud-ouest, une distance de soixante pieds (60 pi) suivant un arc de cercle d'un rayon de soixante-neuf pieds jusqu'à un point « F »; de ce point, dans une direction nord-ouest, une

distance de cent treize pieds (113 pi) jusqu'à un point « G » situé sur la ligne séparative des lots 108 et 109 dudit cadastre; de ce point, le long de ladite ligne séparative desdits lots, une distance de cent soixante-neuf pieds et six dixièmes (169,6 pi) jusqu'au point de départ « A ». Ledit terrain étant borné vers le nord-est en partie au terrain ci-dessus désigné en « C », et partie au lot 106, vers le sud-est à autre partie du lot 108, vers le sud et le sud-ouest à une autre partie du lot 108 et vers le nord-ouest au lot 109 partie, circonstances et dépendances.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 3 192,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, SS-04, le MERCREDI DIXIÈME jour de JANVIER 1990 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-LOUIS LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 26 octobre 1989 63821

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 750-05-000146-893
100-18-000019-893

SEMICO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4905, boulevard Laurier, Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre SEMICO-VALLÉE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à route 132 à Val-Brillant, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matapédia, partie mise en cause.

« Un immeuble situé en bordure de la route 132 à Val-Brillant, connu et désigné comme étant le lot trois cent quatre-vingt-dix (390) du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac, division d'enregistrement de Matapédia; le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et tous les immeubles par destination, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant le grever. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 20 260,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Amqui, 29, Saint-Benoit Nord, Amqui, le MERCREDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-LOUIS LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 25 octobre 1989 63773

Rouyn-Noranda

Bref de saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
Nos 600-05-000095-881
600-18-000004-894

YVAN CLOUTIER, domicilié et résidant au 501, boulevard d'Alembert, D'Alembert, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre DANIEL RUEL, domicilié et résidant au 507, boulevard d'Alembert, D'Alembert, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro cinquante-trois (53), du rang Ouest, chemin Macamic, au cadastre officiel du canton de Dufresnoy, municipalité de D'Alembert, division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, et pouvant plus particulièrement être décrite comme suit: partant du point A, lequel point est situé à une distance de quarante-six pieds et soixante-quatorze centièmes (46,74 pi) du point d'intersection de l'emprise ouest de la route 101 avec la ligne ouest du bloc sept (7); de là, une distance de trois cent soixante-dix pieds et soixante et un centièmes (370,61 pi) mesurée dans une direction 270°00' dans la ligne séparant la demie sud de la demie nord du lot cinquante-trois (53), rang Ouest, jusqu'au point B; du point B, une distance de trois cent soixante-trois pieds et soixante-trois centièmes (363,63 pi) mesurée dans une direction de 95°30' jusqu'à l'emprise ouest de la route 101, point C; du point C, une distance de trente-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes (35,91 pi) mesurée dans une direction 13°56'20'' jusqu'au point A, point de départ. Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par la demie nord du lot cinquante-trois (53), appartenant à Nelson Guertin, vers l'est par la route 101, vers le sud par une partie du lot cinquante-trois (53), appartenant à Yvan Cloutier et contient en superficie de six mille quatre cent cinquante-huit pieds carrés et trente-neuf centièmes (6 458,39 pi²). Les dimensions dans cette description et sur le plan ci-joint sont en mesures anglaises et les directions sont astronomiques. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Évaluation municipale: 900,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit la somme de 252,00 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn-Noranda, palais de justice, 2, ave du Palais, salle RC 04, Rouyn-Noranda, J9X 2N9, le VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Le shérif,
JOSÉE LORTIE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn-Noranda, le 31 octobre 1989

63868

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 500-05-002723-888 — (District de Montréal)
S. 450-18-000025-899

JOAQUIM DA CUNHA, domicilié et résidant au 17829, rue Charles-Monro à Pierrefonds, QC, H9J 3V1, district de Montréal, partie demanderesse, contre MANUEL SERPA, domicilié et résidant au 6318, rue Marseille à Montréal, QC, H1N 1L2, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Un emplacement situé dans le canton de Hatley, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent cinquante-quatre (1154-21), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hatley, division d'enregistrement de Stanstead; avec toutes les constructions dessus élevées, notamment une maison, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement sujet à des servitudes enregistrées à Stanstead sous les numéros 32665, 32667, 51640, 51641, 76780, 77229. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 4 116,00 \$.

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, rue Dufferin, Stanstead, QC, le JEUDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRÈS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 23 octobre 1989

63752

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 460-05-000145-891
750-18-000020-893

LA FINANCIÈRE, PRÊTS-ÉPARGNE INC., 491, rue Sainte-Marie, Marieville, district de Saint-Hyacinthe, JOL 1J0, partie demanderesse, contre HUGUETTE BEAULAC ST-PIERRE, 456, route 116, Durham-Sud, district de Drummond, et MARIE-PAULE LAPOINTE ROY, 41, rue Heneker, Sherbrooke, district de Saint-François, J1J 3G2, et GUY DESROCHERS, 264, Charbonneau, Farnham, district de Bedford, J2N 2N2, et MARIO VIENS, 721, Yamaska-Est, Farnham, district de Bedford, J2N 1H8, et MARC LAPOINTE, 700, rue de la Mine, Acton Vale, district de Saint-Hyacinthe, JOH 1A0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, J2S 5G9, mis en cause.

Évaluation municipale: 76 100,00 \$.

L'immeuble servant de résidence familiale.

Désignation

« Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Christine, comté de Bagot, sur le 4^e Rang, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre (ptie 104) du cadastre officiel de la Pointe d'Acton, de la contenance de trois cent soixante-cinq pieds (365 pi) de largeur est-ouest par une profondeur de deux cent vingt pieds (220 pi) nord-sud, le tout mesures anglaises, borné comme suit: au sud par le chemin public tel qu'il se trouve présentement en front dudit terrain, à l'est et au nord par la continuation du même lot restant la propriété du vendeur et à l'ouest par le lot no 103 du même cadastre; le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 38 050,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives. L'adjudicataire devra verser au shérif, au moment de l'adjudication, la somme de 17 312,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, J2S 5G9, le MERCREDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LISE DELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 27 octobre 1989

63839

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-18-000019-895
750-02-000562-898

RÉFRIGÉRATION MAURICE PELLETIER INC, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 160, rue Saint-Germain, Saint-Hugues, JOH 1N0, partie demanderesse, contre JEAN-YVES COUTURE & FILS LTÉE, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 929, 4^e Rang, Sainte-Cécile-de-Milton, JOE 2C0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de SAINT-HYACINTHE, mis en cause.

Désignation

« Un terrain connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, comme étant une partie du lot numéro deux cent trente quatre (ptie 234), de figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 234, vers le sud-est par le lot 235 et vers le sud-ouest par le chemin public (sans désignation cadastrale); mesurant cent quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes (191,8 pi) dans ses lignes vers le nord-est le sud-ouest, et neuf cent cinquante-neuf pieds et deux dixièmes (959,2 pi) dans ses lignes vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie, cent quatre-vingt-quatre mille trois pieds carrés (184 003 pi²), mesures anglaises; avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes qui se rattachent audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 22 343,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LISE DELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 25 octobre 1989 63803

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Terrebonne
No ITA-4408-83

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: La Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, partie demanderesse, contre MANFRED WOLF, 485, Verchères, Magog, province de Québec, partie défenderesse.

« Le terrain connu et désigné comme les lots numéros deux cent seize et deux cent dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551-216 et 218), aux plan et livre de renvoi officiels pour Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 346, rue Filiatrault, Sainte-Thérèse, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 21 929,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 octobre 1989 63820

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-002559-889

LA MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant un bureau sis au 2870, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU ANDRÉ L'ABBÉE, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Une propriété située dans la municipalité de Prévost, district de Terrebonne, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-treize (ptie-93) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur-des-Monts. Ledit emplacement mesurant soixante-dix pieds (70 pi) du côté ouest et est par cent vingt-cinq pieds (125 pi) du côté nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement est borné vers l'ouest par partie du même lot vendu à Mm. McCormick, vers le sud par la propriété de M. Morin ou ses représentants, vers le nord par la propriété de M. L'Abbée et vers l'est par une rue; avec une maison dessus érigée et avec toutes les servitudes actives et passives s'y rattachant, spécialement une servitude de droit de passage telle que créée dans un acte d'achat du vendeur, M. Arthur John Mew, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 226643. »

La mise à prix est fixée à 3 920,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 octobre 1989

63777

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000002-898

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Sainte-Lucie-des-Laurentides, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MADELEINE CHARETTE-VENNE, domiciliée et résidant au 534, 7^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Mont-réal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le canton de Doncaster, comté de Terrebonne, et composé comme suit:

a) des lots numéros vingt-trois et vingt-quatre de la subdivision du lot originaire numéro seize (16-23 et 24), au plan et livre de renvoi officiels du Troisième Rang du canton de Doncaster dans le comté de Terrebonne;

b) du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept (17-297) du cadastre susdit.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 275,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 octobre 1989

63775

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000119-890

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Sainte-Lucie-

des-Laurentides, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GUY SASSEVILLE, domicilié et résidant au 2, Bordeleau, Domaine Desrosiers, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un terrain situé en la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, connu et désigné comme étant composé du lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize A (16A-73) du Premier Rang du canton de Doncaster (rg 1), au plan et livre de renvoi officiels du canton de Doncaster; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1, Bord-de-l'Eau, Domaine Desrosiers, Sainte-Lucie-des-Laurentides. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception, ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 25 355,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 octobre 1989

63774

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 500-02-004508-896

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE POINTE-CALUMET, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 861, de la Chapelle, Pointe-Calumet, QC, partie demanderesse, contre FRANK MCMAHON, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Pointe-Calumet, dans la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, sur la rue Lachapelle, faisant partie du lot numéro 44 (ptie-44), au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, mesurant cinquante (50) pieds de largeur, à angle droit, par cinquante (50) pieds de profondeur dans la ligne nord-est et soixante-cinq (65) pieds de profondeur, plus ou moins, dans la ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises, de manière que la ligne du trait carré soit à angle droit avec les autres lignes, borné en front par la rue Lachapelle; en arrière, vers le sud-est, par le résidu dudit lot numéro 44; d'un côté, vers le nord-est, par une rue portant le numéro 44-22 audit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot numéro 44. »

La mise à prix est fixée à 253,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale

et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagne, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 octobre 1989

63776

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Mirabel

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Mirabel, que les immeubles inscrits à la liste des propriétés devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, le 20 novembre 1989, à treize heures trente, pour taxes impayées, a été publiée au journal « L'Éveil des Deux-Rives », les 15 et 29 octobre 1989, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier également situé à l'adresse susmentionnée.

Mirabel, le 30 octobre 1989

63804

La greffière,
MARTINE SAVARD, *avocate*

Ville de Rimouski

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Rimouski, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes dans la salle du Conseil de l'hôtel de la ville de Rimouski, 205, de la Cathédrale, Rimouski, le 6 décembre 1989 à quatorze heures trente (14 h 30), ont été publiés au journal « Le Progrès-Écho », le 25 octobre 1989 et au journal « L'Écho-Dimanche », le 29 octobre 1989.

Toute personne intéressée peut consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier situé au 205, de la Cathédrale à Rimouski.

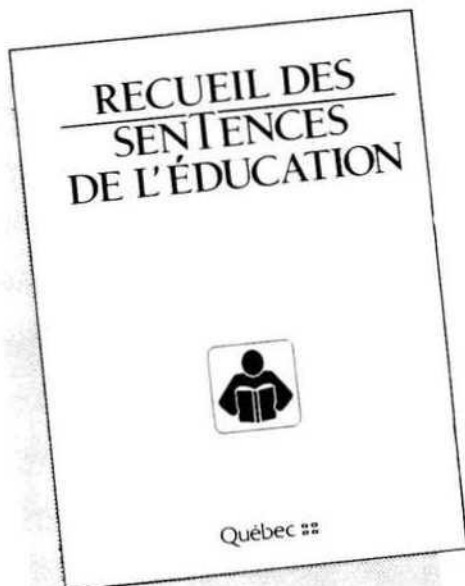
Rimouski, le 30 octobre 1989

63753

Le greffier de la ville,
MARC DOUCET, *avocat*

LES SENTENCES DE L'ÉDUCATION

ça m'intéresse!



Recueil des sentences de l'Éducation

Les sentences arbitrales de l'Éducation sont publiées en fascicules hebdomadaires, à raison de 35 numéros par année. Chaque fascicule contient un résumé et le texte intégral des sentences arbitrales rendues dans le secteur de l'Éducation, ainsi que différents index (parties, présidents, législations citées, sujets) qui facilitent le repérage.

Le nombre de sentence varie d'un numéro à l'autre au rythme des dépôts au Greffe des tribunaux d'arbitrage. L'abonnement annuel, au prix de **225 \$** comprend 35 numéros, soit 34 numéros réguliers, dont trois accompagnés d'un index partiel et un index cumulatif.

Recueil des sentences de
l'Éducation
Abonnement annuel
225 \$

Cahier relieur
12,95 \$ plus taxe

Abonnement et Information
Les Publications du Québec
Service à la clientèle - Abonnements
7, chemin Bates
Ville d'Outremont (Québec)
H2V 1V6
Tél. (514) 270-7172

Québec ☐☐



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

